



Commune de Chalezeule

Action éducative



Projet Educatif Territorial Commune de Chalezeule

Projet du 15 décembre 2013 – Actualisé en 12 novembre 2014

Evaluation – Renouveaulement - Comité de pilotage 6 juin 2017 & Conseil Municipal 6 juillet 2017

PROJET 2013

Commune de Chalezeule

Avant-projet Educatif Territorial - Projet au 25 mars 2013

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : CHALEZEULE

Date de présentation du projet : 4 mars et 11 avril (Conseil Municipal) / 7 mars et 4 avril (Conseil d'école)

Nom des correspondants : GROULT Hervé

Fonctions : Adjoint au Maire

Adresse : Mairie de Chalezeule 13 rue de la Cure

Téléphone : 03.81.61.04.63. Fax : 03.81.61.29.92.

Adresse électronique :

mairiedechalezeule@orange.fr / hegroult@wanadoo.fr / animationchalezeule@laposte.fr

Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné : Commune de Chalezeule

Nombre d'enfants potentiellement concernés. : 105 enfants

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et éventuellement privés sous contrat) : 1 école primaire (maternelle et élémentaire)

Périodes de la journée et/ou de la semaine qui seront concernées par le PEDT

(Voir ci-dessous l'éventuelle demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire) :

Tous les jours : péri et extrascolaire.

TAP – Temps péri-éducatif / temps APC : lundi-mardi-jeudi-vendredi 15h30-16h45 (au lieu de 16h30)

Temps d'organisation proposé ci-joint.

Durée du PEDT (3 ans maximum) : une année expérimentale renouvelée

Ressources mobilisées pour la mise en oeuvre du PEDT (partenaires, intervenants, équipements, etc.):

- Création poste Coordination Périscolaire et PEDT
- Agents municipaux (ATSEM, animation, bibliothèque, service,...)
- Emploi d'avenir, CAE, service civique... – animation
- Bénévoles, associations,...
- Intervenants spécialisés extérieurs (ludothèque, environnement, sports, sécurité routière, citoyenneté, etc.)

Domaines d'activités prévus dans le PEDT :

- Lecture : accès aux livres et animations, ateliers (en lien avec le projet d'école)
- Arts plastiques, activités manuelles, bricolage
- Loisirs sportifs (jeux)
- Culinaires, découverte du goût, arts de la table,
- Jeux (grands jeux, jeux de coopération, etc.) – Ludothèque

Demandes de dérogation à l'organisation du temps scolaire :

Dérogation pour le taux d'encadrement / finalement respect taux périscolaire voire extrascolaire

Avec et autour de l'enfant

Apprendre et s'épanouir en classe

S'amuser et découvrir autrement avant et après la classe

« Les Etats parties reconnaissent à l'enfant, le droit au repos et au loisir, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique » (Art 31 – Convention des Nations Unies sur les droits de l'Enfant – 20 novembre 1989).

La commune a des compétences en matière éducative (locaux, service de restauration, ...). La réforme des rythmes scolaires permettant la création d'un accueil de loisirs périscolaire et la constitution d'une équipe et d'un service d'animation lui ont donné de nouvelles responsabilités à la Commune.

La Commune de Chalezeule s'est engagée dans la rédaction la réalisation et l'animation d'un Projet Educatif Territorial dès janvier 2013.

Un premier projet s'est concentré sur les rythmes à proposer et sur le fonctionnement des nouveaux temps péri-éducatifs et des temps périscolaires déjà existants. Ce projet a été co-construit avec l'équipe enseignante, l'équipe d'animation, les parents à travers le conseil d'école et les réunions d'échanges, mais également avec les enfants (questionnaire, ...).

Ce Projet Educatif doit s'enrichir des orientations éducatives communes à toutes et tous rappelant que l'enfant est au centre des préoccupations de tous les acteurs engagés.

La vie des enfants s'est progressivement organisée autour de trois pôles principaux et complémentaires : l'école, la famille, le temps libre. Le projet est de répondre aux enjeux du troisième pôle lorsque ce temps libre est organisé par la collectivité en lien avec les deux premiers pôles l'école et la famille.

Les Accueils

- **Temps d'accueil du matin** : 7h30 – 8h30 lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
- **Temps du midi** : 11h45 – 13h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi
- **Temps péri-éducatifs** : Temps d'Activité Périscolaire (TAP) 15h45 – 16h45 précédé de 15 mn de temps libre lundi, mardi, jeudi, vendredi / Activité Pédagogique Complémentaire (APC) de l'école les lundis
- **Temps d'accueil du soir** : 16h45-18h lundi, mardi, jeudi, vendredi

Les valeurs

- **Valeur de laïcité** : lutter contre les phénomènes ségrégatifs en accueillant tous les enfants quelque soient leur origine et leurs milieux.
- **Valeur éducative** : inclure la notion de socialisation précoce de l'enfant et la dynamique de la vie sociale de la famille (concept de "parcours éducatif").
- **Valeur de mixité** : échanges avec des enfants différents dans les activités.

L'enfant

L'enfant est à considérer dans ses trois dimensions :

- **biologique**, liée principalement au respect de ses rythmes de vie et de son développement physique (alimentation, repos, santé, hygiène,...),
- **sociale et éducative** grâce aux comportements induits par la pratique d'activités collectives, sportives, culturelles et récréatives (agir, découvrir, imaginer, jouer, créer, manipuler,...),
- **psychologique** par l'épanouissement de sa personnalité et le plaisir éprouvé à s'essayer dans des disciplines variées (sécurité, libertés, vie collective, présence de l'adulte, autonomie).

« Il faut garder sans cesse à l'esprit qu'un enfant est un être qui se développe » (D. Winnicott. – L'enfant et le monde extérieur. Paris : Payot, 1982).

A tout moment de sa vie, l'enfant n'est pas morcelable : la physiologie, le psychologique, l'affectif, le social, le culturel,... forment un tout indissociable, l'évolution de l'un dépend de tous les autres.

L'enfant ne peut être considéré comme un bien de l'adulte. Il a droit notamment au respect de sa personne en fonction des besoins qui sont reconnus.

L'enfant est avant tout une personne qui évolue, grandit selon des stades différents d'appropriation du savoir et également, selon son environnement, l'enfant a une personnalité. Celle-ci se forge tout au long de son évolution, d'âge en âge.

L'enfant fabrique son propre mode d'emploi. C'est le matériel de réception dont il dispose face à l'éducation qu'il reçoit. Deux aspects de sa personne l'aident : un aspect intérieur fonctionnel : l'organisation de son intellect et un aspect extérieur dynamique : l'adaptation aux situations diverses.

Les Missions

Mission sociale

Le rôle social que doivent jouer les activités municipales en direction des enfants est de plus en plus grand. La société évolue : ressources insuffisantes, travail des parents, droits des femmes, rôle des parents dans la vie familiale, etc.

Les activités péri et extrascolaires répondent aux besoins de garde et de sécurité et à de nouvelles exigences sociales : autre cadre ou mode de vie et rapports sociaux différents avec les autres enfants et avec les adultes (relations « authentiques », à travers lesquelles l'enfant se trouve valorisé et sécurisé).

Mission sanitaire

Ces activités péri et extrascolaires sont des lieux privilégiés pour une action d'éducation.

Des conditions socio-économiques peuvent parfois entraîner des bouleversements dans le rythme de vie de l'enfant, la dévalorisation du repos et du sommeil, l'accroissement de l'agressivité, l'alimentation parfois insuffisante ou déséquilibrée.

Face à cette situation, il est important de favoriser :

- l'accueil échelonné,
- le temps de sommeil (réveil naturel et individualisé)
- le rythme de la journée (alternance entre activités physiques et activités calmes),
- la prise en charge par l'enfant de son hygiène corporelle,
- et une alimentation équilibrée répondant aux nécessités biologiques.

Mission éducative

Les activités péri et extrascolaires, et en particulier les temps péri-éducatifs contribuent à la formation et à l'éducation des enfants. Cet objectif doit trouver sa complémentarité avec les autres formes d'éducation.

L'enfant doit pouvoir découvrir un nouvel espace évolutif et des nouvelles formes de communication et de création. La prise d'initiative est favorisée (choix des activités, responsabilités) avec la présence et le soutien de l'adulte.

Le temps libre et notamment les loisirs des enfants sont aujourd'hui un enjeu essentiel dans le développement et la maîtrise de soi et de l'environnement.

Le Projet doit favoriser l'émergence d'espaces d'expression des enfants afin qu'ils puissent partager, faire entendre leurs idées et leurs choix. Ces espaces de rencontre les aideront à découvrir le sport et/ou l'activité artistique, manuelle, culturelle qu'ils préfèrent. Cela leur permet de s'amuser, de prendre confiance en eux, de réussir et de s'affirmer.

Les temps

Pour l'enfant, le temps de loisirs est un temps privilégié. Il exerce à travers les activités municipales différents temps :

- **un temps d'expression** : la forme ludique de l'activité : l'enfant s'exprime seul ou en groupe par notamment le jeu.
- **un temps de la création** : l'occasion d'agir sur les choses, de modeler et de transformer les matériaux, de construire ou de reconstruire différemment son environnement, d'inventer ou de découvrir,...
- **un temps d'autonomie et de collectivité** : faire des choix : activité, expression, équipe, vie de groupe,...

Un autre temps pourrait être celui de la citoyenneté : celui de la découverte de la commune et de l'agglomération (spécificité d'une commune péri-urbaine) et de ses possibilités ou outils qui lui serviront ou passionneront : musée, bibliothèque, musique, spectacles, cinéma, etc...

L'évaluation

La Commune s'attache à utiliser des outils de bilan et d'évaluation des orientations éducatives :

- Questionnaires annuels auprès des enseignants, des parents et des enfants
- Fiche bilan et évaluation individuelle et collective des intervenants
- Rencontres régulières : équipes enseignante et d'animation, comité de pilotage, conseil d'école
- Bilan de fréquentation
- ...

Chaque année, le comité de pilotage s'attachera à prendre trois orientations pour évaluer tout particulièrement leur pertinence et leur efficience.

2014-2015-2016

- *Faire profiter un maximum d'enfants (nombre et qualité), et prendre en compte spécifiquement la question du handicap,*
- *Respecter et connaître son environnement naturel,*
- *Permettre et encourager les temps de formations collectives et individuelles de l'équipe d'animation.*

- **Veiller au respect du rythme de vie des enfants**

Avoir une attention particulière et adaptée sur le rythme des enfants en classe maternelle

- **Respecter les besoins des enfants**

Favoriser la mixité et engager des liens entre tranches d'âges

Respecter et connaître son environnement social, matériel et naturel et le monde qui les entoure

- **Favoriser l'épanouissement physique et intellectuel de l'enfant** et en faire profiter un maximum d'enfants (nombre et qualité) et prendre en compte spécifiquement la question du handicap
Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs d'expression, de création, d'initiation et de découverte

Amener l'enfant à découvrir des activités variées : ludiques, sportives, culturelles, manuelles, scientifiques, environnementales, etc. pour développer ses goûts et sa créativité

Développer sa motricité, la connaissance de son corps

- **Permettre à chaque enfant le développement de sa personnalité et de son autonomie**

- **Rendre les enfants acteurs en favorisant la prise d'initiative et la responsabilisation**

Favoriser l'échange, le partage, le « jouer ensemble »

Favoriser la tolérance, la solidarité, la citoyenneté et la reconnaissance de la diversité,

Favoriser les relations intergénérationnelles

- **Veiller à la sécurité des locaux et à leur adaptation à l'animation (règlementation, conformité,...)**

Assurer une sécurité morale, physique et affective des enfants

Participer à la prévention et à l'éducation à la santé

- **Offrir des moyens matériels et pédagogiques à l'équipe d'animation et aux intervenants**

Permettre et encourager les temps de formations collectives et individuelles

- **Informar, associer les parents, communiquer avec les familles** (lettre d'information, agenda des activités, téléphone accessible, disponibilité de l'équipe, animation d'activités ...)

Encourager le dialogue avec les familles

- **Se doter d'outils et de démarches d'évaluation**

- **Encourager et renforcer les passerelles entre temps scolaires et périscolaires**

- Valoriser le rôle de chacun : enseignant et animateur mais aussi tous les membres de la communauté éducative (Atsem, services, avs, administratif,...).

- Accompagner les apprentissages fondamentaux par des temps d'expériences et de découverte, travailler sur les complémentarités

- Connaissance partagée des règles de vie de l'école et de l'accueil de loisirs

- Participer aux axes du projet d'école : « Améliorer la compréhension écrite et orale et les résultats scolaires des enfants en difficultés » par une mise à disposition d'outils et d'animations autour de la lecture et de l'écriture

Se soucier dans son ensemble d'une continuité éducative et de l'existence d'un parcours éducatif cohérent pour chaque enfant.

ORGANISATION DES TEMPS

Projet d'organisation du temps scolaire en 2013

Choix de Temps de l'enfant / temps scolaire sur la semaine

24h d'enseignement sur 9 demi-journées

1 jée maxi : 5h30 1 demi jée : 3h30 Pause méridienne 1h30

2012-2013

	Garderie	Ecole	Tps midi*	Ecole	Garderie
Lundi	7.30-8.20	8.30-11.30	11.30-13.20	13.30-16.30	16.30-18.00
Mardi	7.30-8.20	8.30-11.30	11.30-13.20	13.30-16.30	16.30-18.00
Mercredi	Accueil de loisirs Familles Rurales 8h30-17h30				
Jeudi	7.30-8.20	8.30-11.30	11.30-13.20	13.30-16.30	16.30-18.00
Vendredi	7.30-8.20	8.30-11.30	11.30-13.20	13.30-16.30	16.30-18.00
Samedi					

*Garderie de 11h30 à 12h

2013-2014

	Accueil*	Ecole	Tps midi**	Ecole	APC ou TAP	Accueil*
Lundi	7.30-8.20	8.30-11.45	11.45-13.20	13.30-15.30	15.30-16.30	16.30-18.00
Mardi	7.30-8.20	8.30-11.45	11.45-13.20	13.30-15.30	15.30-16.30	16.30-18.00
Mercredi	7.30-8.20	8.30-11.30#	11.30	Accueil de loisirs 17.30		
Jeudi	7.30-8.20	8.30-11.45	11.45-13.20	13.30-15.30	15.30-16.30	16.30-18.00
Vendredi	7.30-8.20	8.30-11.45	11.45-13.20	13.30-15.30	15.30-16.30	16.30-18.00
Samedi						

*Accueil **Accueil de 11h45 à 12h

2014-2015-2016 -> Reconduction Rentrées 2017-2018-2019

	Accueil*	Ecole	Tps midi**	Ecole	APC ou TAP	Accueil*
Lundi	7.30-8.20	8.30-11.45	11.45-13.20	13.30-15.30	15.30-16.45	16.45-18.00
Mardi	7.30-8.20	8.30-11.45	11.45-13.20	13.30-15.30	15.30-16.45	16.45-18.00
Mercredi	7.30-8.20	8.30-11.30	13.30	Accueil de loisirs 17.30		
Jeudi	7.30-8.20	8.30-11.45	11.45-13.20	13.30-15.30	15.30-16.45	16.45-18.00
Vendredi	7.30-8.20	8.30-11.45	11.45-13.20	13.30-15.30	15.30-16.45	16.45-18.00
Samedi						

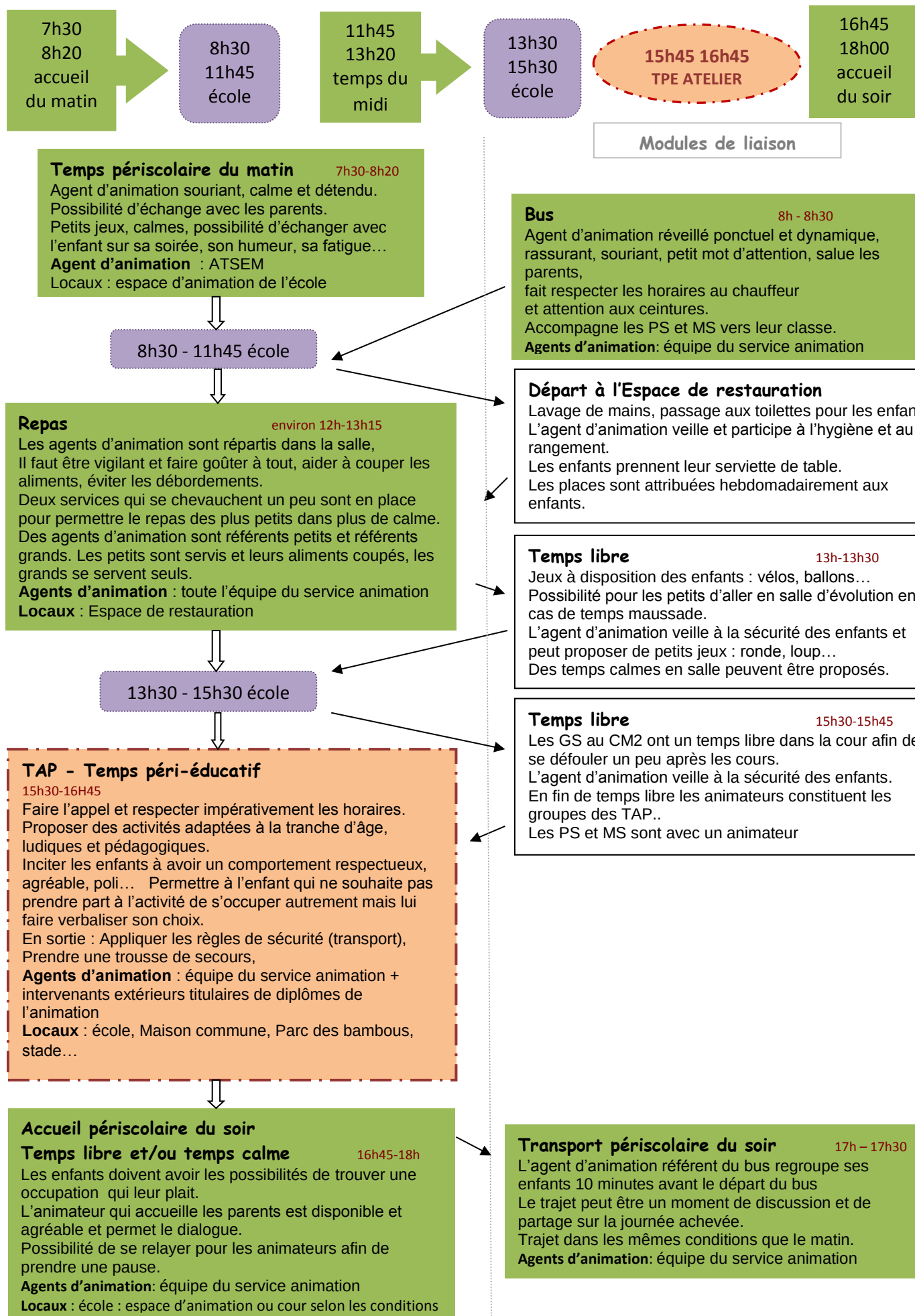
*Accueil **Accueil de 11h45 à 12h

ECOLE DE CHALEZEULE

PLANNING SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

JOURS TEMPS	HORAIRES	LIEU	AUTORITE RESPONSABLE
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI			
Accueil de loisirs périscolaire -matin	7h30-8h20	Espace Animation	Commune
Accompagnement transport périscolaire	8h19-8h30	Ligne Ginko	Commune
Accueil école	8h20-8h30	Cour de l'école	Education nationale
Enseignement	8h30-11h45	Classes Cour de l'école	Education nationale
Accueil de loisirs périscolaire - midi	11h45-13h20	Restauration Espace Animation Cour de l'école	Commune
Accueil école	13h20-13h30	Cour de l'école	Education nationale
Enseignement	13h30-15h30	Classes Cour de l'école	Education nationale
Accueil de loisirs périscolaire - TAP	15h30-16h45	Restauration Espace Animation Salles communales Cour de l'école Classes	Commune
Accueil de loisirs périscolaire - soir	16h45-18h	Espace Animation Cour de l'école	Commune
Accompagnement transport périscolaire	16h45-17h20	Ligne Ginko	Commune
LUNDI			
APC Activités Pédagogiques Complémentaires	15h30-16h30	Classes	Education nationale
Accueil de loisirs périscolaire - TAP	16h30-16h45	Espace Animation	Commune
MERCREDI			
Accueil de loisirs périscolaire -matin	7h30-8h20	Espace Animation	Commune
Accompagnement transport périscolaire	8h19-8h30	Ligne Ginko	Commune
Accueil école	8h20-8h30	Cour de l'école	Education nationale
Enseignement	8h30-11h30	Classes Cour de l'école	Education nationale

Les temps de l'enfant et l'équipe



EVALUATION- 02 -

L'ENFANT AU COEUR DU PROJET ÉDUCATIF

○ Comment l'enfant vit-il la nouvelle organisation scolaire et périscolaire ?

- Le **rythme de la journée** est-il adapté aux besoins de l'enfant ? (Fatigabilité ? Adaptabilité des horaires ? Amplitude horaire ? Alternance des temps d'activité et des temps de repos ? Temps libre ? Temps calme ? ...)
 - Existe-t-il **des outils, des moments ou des lieux** pour que l'enfant s'exprime sur l'organisation et les propositions d'animations ? (Temps de forum ? Support écrit ? Consultation ? ...)
 - Le **déroulement global de la journée** est-il adapté aux besoins des enfants ? (Continuité de la prise en charge des enfants par les différents encadrants ? Transport obligatoire ? Locaux adaptés ? ...)
-

Le rythme de la journée est soutenu et l'amplitude journalière importante ce qui induit notamment chez les maternelles de la fatigue et chez les plus grands un besoin de se défouler.

Cependant, beaucoup de choses sont mises en place afin de limiter ces désagréments :

- Temps libre récréatif de 15 minutes entre le temps de classe et le début des TAP ;
- Emploi du temps quotidien identique sur tous les jours de la semaine ;
- Repas en double service sur le temps du midi afin de permettre aux maternels de passer à table rapidement, de manger dans le calme et d'avoir un temps libre ou calme avant la sieste ;
- L'équipe d'animation périscolaire est présente sur tous les temps d'accueil et les TAP ce qui est sécurisant affectivement pour les enfants ;
- Une animatrice identifiée est référente pour les maternelles et accompagne 3 repas sur 4 et 2 TAP sur 4 pour les PS. Cela sécurise les enfants mais leur permet d'avoir toutefois des contacts avec les autres membres permanents ce qui serait important le jour où la référente serait absente ; l'animatrice du midi qui accompagne les maternels à 13h30 en classe pour la sieste est celle présente au réveil après 15h30 pour le TAP.
- Les TAP du lundi sont plus libres avec choix à la séance (adaptation aussi par rapport aux APC qui sont proposées sur ce créneau par l'équipe enseignante) et non à la période ainsi les enfants les plus grands notamment peuvent plus facilement rester entre eux sur un temps encadré et animé mais plus libre leur permettant plus de discuter entre eux ce qui répond à une demande.

95 des 106 enfants que compte l'école cette année sont inscrits au moins un jour par semaine soit environ 90 % des enfants. Les enfants qui ne participent pas sont essentiellement des maternelles qui ont encore besoin de repos, des enfants qui ponctuellement sont inscrits sur une autre activité ou des familles dont les parents sont présents à 15h30 pour passer du temps avec leurs enfants.

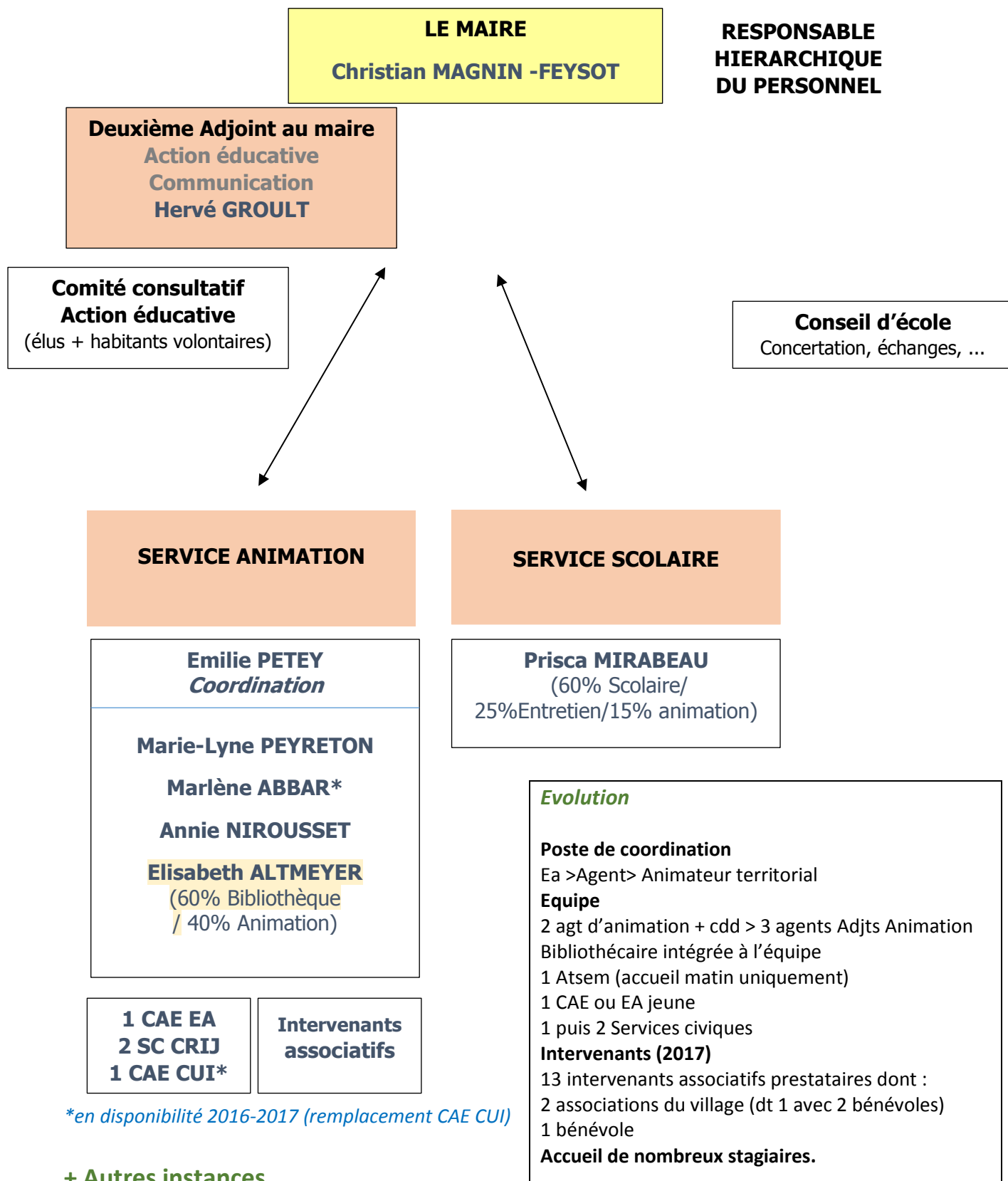
Pour les outils pour que l'enfant s'exprime, deux délégués (CM) sont désignés par leurs camarades pour siéger au conseil d'école. Ils ont créé cette année une boîte à idées pour tous les enfants.

L'équipe prend aussi des temps pour échanger sur les ateliers TAP et un questionnaire d'appréciation des temps périscolaires (**voir document annexe**) et échange ont lieu chaque année en classe en avril-mai.

L'EQUIPE D'ANIMATION

En 2013, un service animation a été créé.

Extrait de l'Organigramme municipal (provisoire en attente de validation) :



*en disponibilité 2016-2017 (remplacement CAE CUI)

+ Autres instances

Conseil d'école : le Maire et/ou l'Adjoint au maire / 1 ou 2 membres de l'équipe d'animation + Atsem

Réunion concertation Equipe enseignante / Equipe d'animation (coordonnatrice) + élus (+ 1 réunion rentrée)

Groupe Temps du midi : Elus + Equipe animation + Equipe enseignante + Délégués parents + Prestataire

Evolution

Formation

Formations CNFPT, DDCSPP, Sybert, Unicef,...

1 agent en formation BAFD : *Présence en cas d'absence de la directrice coordonnatrice + temps des mercredis*

Contrats aidés embauchés avec temps de formation (Bpjpes, Bafd,...)

Fiches de postes et emplois de temps revus en 2013 et 2015

Objectifs professionnels en 2016 et 2017 (entretiens)

Fonctions spécifiques à développer : tâches administratives, communication,... et activités arts plastiques, théâtre, cuisine, environnement, petite enfance,...

+ référents : services techniques, maternels, assistance sanitaire, ...

Gestion des remplacements, accueil des stagiaires

Structuration de l'équipe / coordination

Organisation du temps de midi : répartition des tâches, exigence sanitaire et culinaire...

Voir appel aux réservistes citoyens ? Etudiants STAPS.

Equipe d'animation :

voir documents annexes : portait et emploi du temps de l'équipe.

EVALUATION- 01 -

LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

- Au quotidien, existe-t-il des **temps de coordination** entre les acteurs éducatifs ? (Entre animateurs ? Entre animateurs et équipe enseignante ? Avec les ATSEM ? ...)
Avez-vous mis en place des **outils communs** entre le temps scolaire et périscolaire ? (Règles de vie communes ? Réunion de présentation commune pour les enfants nouvellement scolarisés ? ...)
 - Avez-vous développé une **utilisation partagée des locaux et des moyens matériels ou des ressources humaines** ? (Salle de classe et salle d'activité ? Ressources pédagogiques ? Intervenants ? ...)
 - Des **passerelles entre temps scolaire et périscolaire** ont-elles été développées ? (Projets communs ? Thèmes communs ? Espace partagé tel que jardin pédagogique ? Temps de concertation communs ? ...)
-

L'équipe d'animation a des temps d'échanges informels plusieurs fois par jour, ainsi qu'une réunion hebdomadaire le mardi après-midi. Seule l'ATSEM qui assure l'accueil périscolaire du matin n'y participe pas car cela ne coïncide pas avec son emploi du temps. Mais des temps d'échanges avec elle ont lieu quasiment quotidiennement.

Des échanges informels et réguliers ont lieu avec l'équipe enseignante. Ils concernent l'état de forme des enfants ou des infos sur des modifications ponctuelles de modalité d'inscription.

Une réunion d'information commune est organisée le jour de la rentrée entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation.

Parallèlement, deux à trois temps par an ont lieu entre l'équipe enseignante, le coordonnatrice et l'adjoint au maire pour faire le point sur le fonctionnement général, les remarques des uns et des autres sur les périodes écoulées ou à venir.

Enfin, l'équipe d'animation (ainsi que l'atsem et si besoin la bibliothécaire) est invitée au conseil d'école (un membre y représente l'équipe). L'équipe enseignante est également destinataire des compte-rendu de réunion hebdomadaire de l'équipe d'animation.

Les règles de vie sont différentes selon les temps scolaires ou périscolaires mais complémentaires. Chacun est dans son rôle et il ne faut pas qu'il y a confusion pour l'enfant selon là où il se trouve.

Les règles d'encadrement sont peut-être plus exigeantes au niveau du temps périscolaire qu'au niveau du temps de classe, du fait que l'enseignant détient une autorité naturelle, ce qui est moins évident pour l'animateur. Ceci s'expliquant aussi par l'état d'esprit dans lequel sont les enfants lorsqu'ils sont en activités de « loisirs » mais aussi par les exigences des familles qui semblent plus importantes sur les temps périscolaires.

Il faut prendre en compte aussi qui est en contact direct avec les familles : si le matin il s'agit de l'enseignant, le soir la majorité des familles a pour interlocuteur l'animateur. Cela demande de bien répartir les interpellations ou informations transmises par les familles.

Les grandes lignes sont communes et la charte de la laïcité à l'école est intégrée au règlement De l'accueil de loisirs périscolaire.

Les locaux sont partagés, les ressources pédagogiques prêtées sur demande.

Certains intervenants ayant travaillé avec les classes sur des projets ont ensuite fait le lien avec l'équipe périscolaire (LPO, projet autour de l'arbre des « œuvres »). Des projets s'étant déroulés sur le temps de classe initialement sont repris par l'équipe périscolaire (spectacle de fin d'année, battle de lecture). Un projet de jardin partagé est prévu à la rentrée, avec le soutien du Ministère de l'écologie.

LE FONCTIONNEMENT

REGLEMENT ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL TEMPS PERISCOLAIRES

Le présent règlement, pris en application d'une délibération du conseil municipal du 26 juin 2015 et 16 juin 2016), régit les inscriptions et le fonctionnement de l'Accueil de loisirs municipal pour les temps périscolaires assuré par le service animation, sous contrôle du Maire.

L'Ecole a son Règlement intérieur (adopté en conseil d'école du 21 mars 2016).

Dans le cadre du Projet Educatif Territorial et des Temps périscolaires, la commune organise un Accueil de loisirs périscolaire.

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour une participation dès la semaine de la rentrée aux :

- TAP – Temps péri-éducatifs,
- Temps d'accueil périscolaires (matin, midi, soir),
- Temps de restauration,
- Transport périscolaire.

Proposition : Règlements sous forme de BD pour les enfants et familles

Les inscriptions doivent s'effectuer de mi -juin à mi-août (dates arrêtées en mai) (en 2017 : jusqu'au 13 juillet) par le biais du dossier type.

Les inscriptions remises ultérieurement ou remises en cours d'année ne seront acceptées qu'après étude des disponibilités. La réponse sera apportée par le service animation sous un délai de 7 jours ouvrés après réception du dossier complet.

Il est possible d'effectuer :

- **une inscription régulière** qui implique que l'emploi du temps de l'enfant est fixe sur toute l'année. Ce type d'inscription est obligatoire pour les TAP et le transport périscolaire. Toute absence ponctuelle devra être signalée auprès du service animation au plus tard le jeudi de la semaine précédente à 17h. Pour les semaines post vacances scolaires, les absences seront à fournir au plus tard le jeudi de la première semaine des vacances. Les absences non signalées en temps et heures seront facturées aux familles.
- **Une inscription irrégulière** (non possible pour les TAP et le transport périscolaire) qui implique que l'enfant est inscrit à l'année mais qu'il peut prendre part ou non aux temps choisis selon un planning hebdomadaire ou mensuel établi à l'avance. Ce planning sera fourni au service animation au plus tard le jeudi de la semaine précédente à 17h. Pour les semaines post vacances scolaires, le planning sera à fournir au plus tard le jeudi de la première semaine des vacances. Les absences non signalées le jeudi de la semaine précédente seront facturées aux familles.

Toute **demande qui parviendrait au service hors délai** (après le jeudi 17h) sera à adresser au (à la) coordonnateur(trice) qui pourra en référer aux élus avant d'apporter une réponse.

Si au dernier moment l'enfant finalement n'est pas présent il est impératif, pour des raisons de sécurité, d'avertir les agents d'animation.

Perspectives & interrogations

Précision à apporter sur le terme occasionnel auprès des familles

Etude du temps du mercredi : présence continue sur l'année des enfants.

Assurance

Pour les TAP, les temps d'accueils, de restauration et de transport périscolaires une assurance extrascolaire (type MAE) est obligatoire. Joindre une attestation à la rentrée.

Tarifs

Informations pratiques

Il est rappelé que quatre temps d'accueil périscolaire sont programmés :

- matin : de 7h30 à 8h20 ;
- midi de 11h45 à 12h ;
- restauration : de 11h45 à 13h20 ;
- soir : de 16h30 à 18h.

Chaque enfant ne pourra être inscrit qu'à deux temps périscolaires maximum par journée.

Tout retard après 18h sera facturé aux familles au forfait de 5€ par enfant.

Forfait par temps d'accueil

Tarifs

(Aides aux Temps Libres déduites)

Par jour	QF1 < 530 €	QF2 531 € - 775 €	QF3 >776 €	Tarif Extérieurs
Temps de midi /restauration	1.50 €	2.50 €	3.50 €	X
Autres temps périscolaires	0.30 €	0.40 €	1 €	X
Temps du mercredi	0.80 €	1.00 €	1.50 €	2.50 €
Temps des petites vacances	1.30 €	1.50€	2.00 €	X
Temps des petites vacances pour les extérieurs	2.30€	2.50 €	3.00 €	X
Si sortie organisée	25% du coût de la sortie (transport + activité) à la charge des familles			

Les tarifs sont adoptés par délibération par le conseil municipal. Délibération du 25 juin 2015.

Pas d'évolution sur les trois années du Délégué de service pour le temps de midi-restauration.

Les familles participent en fonction d'un forfait journalier basé sur le QF de la CAF des familles.

Les allocataires CAF ayant un QF < 775 € bénéficient de l'Aide aux Temps Libres de la CAF par jour et par enfant.

Mode de facturation

- Temps du midi : facturation mensuelle,
- Temps d'accueil du matin et du soir : facturation mensuelle,
- Temps du mercredi : facturation mensuelle,
- Temps des petites vacances : facturation ponctuelle suite aux vacances.

Le temps supplémentaire, le TAP-Temps péri-éducatif de 15h30 à 16h45 est gratuit.

Evolution

Tarifcation pour les accueils du matin et du soir, dégressive par QF pour tous les accueils.

Baisse des tarifs depuis 2012.

Tarif QF > 776€ : baisse du tarif Temps du midi – Maintien des tarifs sur 3 ans 2015-2018.

Facturation mensuelle de l'ensemble des accueils.

Accueil du matin, du soir et du midi

Principe de l'Accueil

Ce n'est pas une étude. Les enfants peuvent à loisir jouer ou faire leurs devoirs. Des activités peuvent être organisées, des jeux et des livres sont à leur disposition. Le plus grand respect du matériel est demandé.

Les enfants ne peuvent partir qu'avec leurs parents ou leurs responsables légaux. Si une autre personne est habilitée à venir chercher l'enfant, son nom doit être mentionné dans le dossier d'inscription et le Guide des Temps périscolaires.

Si au dernier moment l'enfant finalement ne reste pas à l'Accueil : avertir les agents d'animation.

- **Matin**

Horaire : Arrivées échelonnées de 07h30 à 08h20 tous les jours, puis l'agent d'animation laisse les enfants sous la responsabilité de l'équipe enseignante.

- **Midi**

Horaire : de 11h45 à 12h00 départ échelonné, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le respect de l'horaire est indispensable sous peine de sanctions financières voire de la radiation de l'enfant du périscolaire.

Après 12h15 l'enfant participe au temps de restauration, le repas est facturé aux parents au tarif occasionnel.

A 13h20, l'enfant est remis sous la responsabilité de l'équipe enseignante.

- **Soir**

Horaire : de 16h45 à 18h00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Départs uniquement possibles entre 16h45 et 17h puis à 17h30 et 18h.

Les enfants ne peuvent sortir seuls de l'Accueil sans autorisation écrite des parents

Le respect des horaires par les parents est indispensable sous peine de sanctions financières (5 € par dépassement, par enfant) voire de la radiation de leur enfant du périscolaire.

Après 30 minutes de retard, et sans nouvelles des parents, l'enfant est amené à la mairie, la gendarmerie est prévenue et l'enfant confié aux services compétents.

Evolution

Déclaration en accueil de loisirs

Tarifcation

Soir : départ possibles : 17h-17h30-18h pour un meilleur encadrement et vigilance / sécurité des enfants

15h30-16h45

- Assuré par la commune (ou confié à une association)

Principe de l'Accueil

Le plus grand respect du matériel et des locaux utilisés est demandé.

Départs et prise en charge

Aussi, les enfants ne peuvent quitter ce Temps péri-éducatif sans autorisation écrite des parents.

- La sortie des maternelles PS, MS, GS et CP effectuée par la maternelle
- La sortie des CE1, CE2, CM1, CM2 s'effectue par le portail de la cour de l'école.

Le respect de l'horaire est indispensable sous peine de sanctions financières voire de la radiation de l'enfant du péricolaire.

Après 17h00, l'enfant reste au temps d'accueil du soir qui est facturé aux parents au tarif occasionnel.

Si au dernier moment l'enfant finalement ne reste pas au Temps péri-éducatif : avertir les agents d'animation.

LUNDI période 5															
PS		MS		GS-CP		GS-CP		CE1-CE2		CE1-CE2		CM1-CM2		CM1-CM2	
réveil		évêti		pochette		surprise		karaté		scénette théâtre		jeux sportifs		tri à trous	
Maxence		kavia		Marlène		Didier		Marie-Lyrie		Léo		Annie		babeth	
s. évolt		réflecto		1/2 gymnase		s. arts pla				1/2 gymnase		hall		bibliothèque	
Nassim A.	AS	GS	enlo	CP	Julien	GS	layana	CE1	Astrid	CM2	Julia	CM2	Julia	CM2	Julia
Nora	Victoria	GS	Cyrille	CP	Julien	GS	Nathan	CE1	Marlene	CM2	Arnaud	CM2	Arnaud	CM2	Arnaud
Selim	Jelenna	GS	enzo	CP	choïe	CE2	Paloma	CE1	Elsa	CM2	Charles	CM2	Charles	CM2	Jade B
Estéban	Paul	GS	enzo	CP	AS	AS	Sofia	CE2	Emma	CM2	Jade W.	CM2	Asia	CM2	Asia
Vladik	Evran	GS	enzo	CP	Clara M7	CE1	Clara OD.	CE2	Tom	CM2	Matteo	CM2	Celia	CM2	Celia
Simon	Arash	GS	Arash	CP	Marine	CE1	Robin	CE2	Fachin	CM2	Alan	CM2	Camille	CM2	Camille
Côme	Lana	CP	noha	CP	Alia	CE1	Beda	CE2	Romain M.	CM2	Rani	CM2	Jade H.	CM2	Jade H.
Malik	Chaher	CP	kenan	CP	lisa	CE1	Allison	CE2	Pierre-Louis	CM2	Loé	CM2	Clement C.	CM2	Clement C.
Mariya	Reza	GS	Camille	CP	Angélique	CE2	Herwim	CE1	Luca	CM2	Charal	CM2	Hugo	CM2	Hugo
Fremet	Jéna	GS	Camille	CP	Arthur	CE2	Nina	CE2	Alizee	CM2	Charles	CM2	Quentin B.	CM2	Quentin B.
Julia	Reza	GS	Raphaël	CP	Ben	CE1	Nina	CE2	Alizee	CM2	Charles	CM2	Valentin	CM2	Valentin
Isa	Reza	GS	Eudes	CP	Virgile	CE2	Virgile	CE2	Emeline	CM2	Jorian	CM2	Mareva	CM2	Mareva
Lea	Reza	GS	CP	CP	Lucia Grace	CE2	Jibril	CE2	Jibril	CM2	V. ardo	CM2	Jade M.	CM2	Jade M.
Lucy	Reza	GS	CP	CP	Ambre D.	CE1	Arnaud	CE2	Arnaud	CM2	Jonathan	CM2	Jonathan	CM2	Jonathan
Lydia	Reza	GS	CP	CP	Robi D.	CE2	Robi D.	CE2	Robi D.	CM2	Jonathan	CM2	Jonathan	CM2	Jonathan
13	10	12	12	11				14		15		16		15	110

ATTENTION LE LUNDI CERTAINS ELEVES SONT EN SOUTIEN AVEC LEUR MAITRESSE
CONSULTEZ LE TABLEAU "ABSENTS DU JOUR" POUR CONNAITRE LEURS NOMS

pour le dossier : pas d'inscription
fond bleu : présence occasionnelle
fond brun : dossier rendu pas inscrit ce jour là
fond blanc : bu à 14h56

ACTIVITES TAP PERI EDUCATIVES	2014/2015	2015/2016	2016/2017
EQUIPE D'ANIMATION			
arts plastiques	x	x	x
atelier bibliothèque	x	x	x
atelier photo	x	x	
bijoux Fimo	x		
blog photo		x	x
boccia		x	
comédie musicale			x
coupe/colle, activités manuelles à thème	x	x	x
course d'orientation		x	x
cuisine	x	x	x
danse moderne		x	
décor de théâtre	x		
échecs		x	x
fort Boyard			x
fresque murale	x		x
jeux de ballon	x	x	x
jeux de rôle		x	
jeux de société	x	x	x
jeux d'opposition		x	x
jeux sportifs	x	x	x
l'heure du conte	x	x	x
ma gazette	x		
magie			x
mes 5 sens (APS adaptée)	x		
modelage	x	x	
nichoires à oiseaux		x	
origami			x
perles	x		x
plantes à l'école			x
poupées frimousses		x	
théâtre	x	x	
tri et trucs en récup'		x	x

ACTIVITES TAP PERI EDUCATIVES	2014/2015	2015/2016	2016/2017
INTERVENANTS EXTERIEURS			
modelage	x	x	x
basket	x		
chorale	x		
découverte de l'artisanat			x
éveil musical	x	x	x
expression corporelle et écrite	x		
fais ton cinéma	x		
graff	x	x	x
GRS	x	x	
jardinage	x	x	x
jeux de ballon - initiation football	x	x	x
karaté	x	x	x
les petits débrouillards	x	x	x
nature et jeux	x	x	
tennis de table	x	x	x
boxe		x	
capoeira		x	x
percussions		x	x
relaxation		x	
découverte culture et langue Russe			x

Exemples des Intervenants extérieurs des 3 dernières années

Associations	activité	intervenants	
		prénom - nom	
Petits débrouillards	Scientifiques	Helena, Olga, Aurélien...	
Thise Chalezeule Football Club	Jeux de ballon	Jean Pierre Bertocchi, Henri Fenollar	b
MJC Palente Orchamps	Musique - percussions	Etienne Demange	
Jardins de Cocagne	Jardinage	Isabelle Vialette	
Famille Rurales	Nature & Jeux	Julie Bréand	
Tralalère	Eveil musical	Katia Berman	
Ligue FC de boxe et savate	Boxe	Isabelle Coquiard	
Dynamique bisontine	GRS	Adeline Debenath	
Société d'Education Populaire	Tennis de table +karaté	Jean-Luc et Didier Haas	1b
Rythmo da Capoeira	Capoeira	Paulo Pereira dit Coxinha	
Atelier Mimosa	Expression - modelage	Romy Randriasolo	
Profession Sports S 25	Sportives	Damien Berlet, Léo Bulté	
PEP 25	Graff	Loïc Iwasinta	
1 bénévole	Lire et livres	Anne	b

Un projet Fiche –activité à transmettre avant l'été

Une rencontre entretien avec le service

Une convention Commune – Association

Un suivi – coordination

Une feuille Fil Info' de coordination

Vigilance et points d'amélioration ...

- Gestion des sorties 16h45 (intervenants)
- Présence équipe d'animation – cour / temps de récré périscolaire 15h30
- Habillage – débarbouillage des petits
- Gestion des cartables

Voir pour un potager commun à l'école.

Programme pédagogique / environnement.

Travail sur la complémentarité école – péri éducatif.

Valoriser dans le parcours citoyen de l'élève (programme).

Parcours artistique -> intervenants extérieurs complémentaires.

Evolutions

Evolution des ateliers

Planning des ateliers à anticiper sur l'année : étude en mai-juin/réunion de programmation début juillet, nouvel appel à projet aux associations et prestataires, ...

Ateliers – animations en attente : 6^{ème} régiment, Pompiers, Roller foot, Sybert...

Evolution - Interventions Bibliothèque

- Maintien d'ateliers Bibliothèque (Livres et lecture) lundi, mardi, jeudi 15h45-16h45 intégrés dans le programme d'ateliers proposés aux enfants.
- Maintien des interventions en temps scolaire
 - Classe PS MS : pas de changement : mercredi 9h-10h15
 - Classe GS CP : mercredi 10h15-11h15 (créneau déjà sur temps d'accueil)
 - Autres classes : 1h par semaine (le mardi semble le mieux indiqué) à tour de rôle : même classe tous les 15 jours (si 2 classes/ fermeture) ou toutes les 3 semaines (si 3 classes).

Echange de livres, projets ateliers de créations pour la Fête du Livre Jeunesse

de Palente Orchamps (MJC) + Préparation Battle de lecture Bibliothèque Est Bisontin

+ Voir en cours d'année : prendre un groupe spécifique pour avancer sur projet fête du livre en TAP.

Evolution – Activité pédagogique complémentaire

APC : Activité pédagogique complémentaire :

- 36h par les enseignants – 1h par semaine en moyenne / ½ classe

« des activités pédagogiques complémentaires organisées dans le cadre du projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial. Le temps consacré aux activités complémentaires est de 36 heures. »

Modification 2014-2015 :

TAP APC 15h30-16h45

15h30-15h45 : Récréation assurée par l'équipe d'animation

15h45-16h45 : Ateliers TAP et temps APC

Modification 2015-2016 :

APC les lundis pour toutes les classes (au lieu des lundis, mardis et jeudi pour une ou deux classes)

15h30-16h30 : APC - Directement après la classe. Élèves en besoin de soutien et d'accompagnement.

16h30-16h45 : Temps avec équipe d'animation

2016-2017

L'organisation prévue ensemble en juin dernier de pouvoir donner une liste d'élève par période de vacances à vacances au service animation n'a pas été réalisable, l'aide aux élèves demandant plus de souplesse dans le choix des élèves pour y participer.

Il a donc été prévu dorénavant de donner la liste le vendredi pour le lundi.

C'est important pour bien savoir où est l'enfant : en temps scolaire avec l'enseignante ou en temps périscolaire avec un animateur ou un intervenant.

Cependant, cela perturbe l'organisation des TAP avec projet ou évolution car le groupe d'enfants est modifié d'une semaine sur l'autre.

Pour la rentrée 2017, les activités TAP sont choisies le lundi même par les enfants davantage sous forme sportives, ludiques et libres (avec choix le lundi même) que d'ateliers à projets... Ce qui permet à l'enseignante de prendre un groupe en APC chaque lundi différent si besoin.

Transport périscolaire

Principe de l'Accueil

Un accompagnement transport périscolaire est organisé par la Commune.

Il consiste à faire accompagner par un agent d'animation les enfants qui utilisent le transport péri-urbain (Ginko - Ligne 25) pour se rendre de leur quartier Fours à Chaux – Vareilles à l'école Et le retour.

Prise en charge

Les enfants sont pris en charge le matin à 8h19* (tous les jours) et sont ramenés le soir à 17H02* (les lundis, mardis, jeudis et vendredis). (* *Horaires modifiables en fonction de l'actualisation annuelle par le réseau Ginko e l'agglomération du Grand Besançon*).

En cas d'absence des personnes autorisées à reprendre l'enfant au retour, celui-ci est ramené à la mairie, la gendarmerie est prévenue et l'enfant confié aux services compétents.

Si cela se produit plus de 3 fois, les enfants ne sont plus pris en charge.

Si ponctuellement l'enfant n'utilise pas le service de transport périscolaire il faut avertir les agents d'animation au 06 47 15 37 21 (répondeur).

Consignes

Il s'agit d'un service fourni par la mairie, l'agent d'animation ne reçoit ses consignes que du Maire ou de l'adjoint(e) délégué(e), ou du/de la coordonnateur(trice) et en aucun cas des parents.

En cas de maladie l'agent n'est pas remplacé et les parents doivent eux-mêmes emmener leurs enfants à l'école.

Si le service de transport n'est pas assuré (neige par exemple), les parents doivent eux-mêmes emmener leurs enfants à l'école.

Les enfants doivent suivre les consignes données par l'agent d'animation sous peine de renvoi.

Evolution

Groupe + important : 17 enfants dont 9 moins de 6 ans

Rotation sur l'agent accompagnant le matin

Nouvel horaire le soir 16h56 au lieu de 17h20 permettant la sortie à 16h45

2 agents pour accompagner le groupe à l'arrêt de bus, l'un reste dans le bus, le second agent accompagne ensuite un autre enfant à l'arrêt de bus qui part dans la direction opposée.

+ Question juridique de responsabilité à revoir : Commune, Familles (+port ceinture)

Réunion de concertation avec la CAGB / Ginko

Echanges.

Les enfants sont comptabilisés dans l'Accueil de loisirs. = encadrement réglementaire.

2016-2017 : Bien préciser accompagnement – 6 ans / pas les + 6 ans mais carte délivrée de transport. Modification de règlement.

Temps du midi - Restauration périscolaire

Principe de l'Accueil

Horaire : de 11h45 à 13h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

En cas d'absence les parents doivent avertir le service animation, au plus tard le matin à 8h30 au 03.81.51.59.92 (répondeur).

Les parents d'élèves peuvent, sur demande formulée auprès des agents municipaux, déjeuner une fois par an au restaurant pour s'informer sur les conditions de restauration (maximum deux parents par semaine). Le coût du repas est inséré sur la facture de l'enfant, au même tarif que celui-ci.

Tous les temps du midi avec repas sont facturés même en cas d'absence imprévue de l'enseignant(e).

Seuls cas où le repas n'est pas facturé :

- sur présentation d'un justificatif (certificat médical) et à partir d'une semaine d'absence,
- en cas d'absence de l'enfant prévue et signalée par écrit à l'équipe d'animation au plus tard le jeudi de la semaine qui précède à 17h (et pour les semaines de rentrée des vacances avant le jeudi de la dernière semaine scolaire).

En cas de sortie scolaire, le repas de la journée n'est pas assuré.

En cas de difficultés financières passagères ou imprévues, les parents sont invités à contacter l'assistante sociale du Centre Médico-Social du Conseil général du Doubs (situé rue Tristan Bernard à Besançon) qui transmet un dossier au C.C.A.S. de la commune qui examine la situation.

Menus

Les menus de la semaine sont affichés dans les espaces réservés à cet effet, à l'école et à la restauration scolaire. Ils sont élaborés dans le respect des règles de nutrition et d'équilibre alimentaire.

Un comité consultatif de la restauration scolaire, composé d'élus, de parents d'élèves élus, d'agents municipaux, du prestataire, du directeur d'école assisté éventuellement d'une diététicienne, se réunit en cours d'année notamment pour examiner les menus types. Ce comité peut décider d'actions pédagogiques pour l'éducation aux goûts ainsi que pour la sensibilisation à la notion d'équilibre des repas.

Hygiène

Les enfants doivent se laver les mains avant de passer à table, ils disposent de savons et d'essuie-mains.

Les enfants doivent apporter une serviette de table qui sera lavée par le personnel communal chaque semaine.

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre, afin de faire régner, dans la salle de restauration, une ambiance conviviale.

Evolution

Depuis 2011, l'organisation du temps de midi a été revue à plusieurs reprises (rôle des uns et des autres, discipline,...).

Services différés Maternelles et Élémentaires.

2015-2016

Réorganisation du temps de midi

Nouveau prestataire « Mille et un repas » (Marché public) pour la fourniture des repas 2016-2019) – (visite de la cuisine centrale + repas nov 2015).

Règlementation actualisée : nouvel agencement, contrôle renforcé des plats

Petit équipement renouvelé et acquis (2300 €) + nouveau frigo (séparation des denrées)

➤ **Voir projets d'agrandissement / Locaux.**

Effectifs « records » sur certains jours (63 enfants le jeudi).

En déclarant le temps de midi – restauration en accueil de loisirs périscolaire depuis septembre 2013 : renforcement de l'encadrement (6 personnes).

Suite au nouveau prestataire et à une réactualisation de la réglementation en matière de service de restauration, l'équipe d'animation a travaillé à la demande des élus un nouveau fonctionnement de service qu'ils valident au fur et à mesure pour un cadre définitif pour 2016-2017.

(Ex L'espace arrière cuisine est réservé à 2 personnes en charge de la préparation des plats.)

Un comité consultatif restauration scolaire est organisé une fois par an avec le prestataire.

Perspectives

Visite rencontre autres restaurations (Besançon)

Etude expérimentation pour liaison froide.

Question du temps pour les Petites sections !

Après le repas et début de la sieste. Et fin de sieste. Un échange est en cours sur la gestion du temps de repos des petites sections maternelles : au début et à la fin.

Il a été envisagé d'inverser le TAP en début d'après –midi mais l'école étant élémentaire, il apparaît impossible de le faire. ?

Il est rappelé que l'idée première est de coucher les enfants après le repas avec un membre de l'équipe d'animation. Cela avait le triple avantage :

- de faciliter l'endormissement des enfants ;
- d'améliorer le travail de l'équipe d'animation sur ce temps après repas mais également sur le temps TAP en imaginant qu'ainsi les enfants seraient tous réveillés et pourraient participer à des TAP mieux menés (pas de réveil à gérer en cours de TAP) et ailleurs (locaux petits et peu adaptés) ;
- d'avoir un impact minimum sur l'organisation actuelle.

Les inconvénients sont :

- la question du coucher des enfants qui arrivent à 13h30 alors que d'autres dorment déjà
- Où aménage-t-on un espace repas pour les personnes qui mangent sur place et actuellement dans la salle de sieste.

Aussi, les échanges vont se poursuivre sur

- **Coucher des enfants dès le temps du midi mais comment accueillir à 13h20-40 ?**
- **Fin de sieste avant 15h30 puis activités calmes TAP**

Des projets parallèles

L'opération « Les Fruits à la récré » prévue une fois par semaine par classe devait débiter début 2016 mais l'absence de l'agent d'animation référente reporte à 2016-2017.

Un fruit par semaine par classe + animations et informations aux enfants et familles.

Matinées animation « P'tits dejs » : classe de CM en 2014-2015. A renouveler.

+ Projets à mener la lutte contre le gaspillage et revoir le compostage

La charte du savoir-vivre et du respect mutuel signée des parents et des enfants

Pour une meilleure participation de tous les enfants à l'ambiance générale de l'Accueil de loisirs, quelques consignes faciles à appliquer pour chacun de nous :

Avant le repas

- Je vais aux toilettes,
- Je me lave les mains,
- Je jette mon chewing-gum à la poubelle,
- Je m'installe, dans le calme, à la place qui me revient et j'attends que tous mes camarades soient assis avant de prendre la nourriture.

Pendant le repas

- Je reste assis à table, pour mieux apprécier la nourriture,
- Je respecte les adultes et les autres enfants, par mes actes et mes paroles,
- Je ne joue pas avec les aliments,
- Je parle doucement, afin de ne pas gêner les autres,
- Je respecte l'espace délimité pour la restauration et ne cours pas dans la salle,
- Je goûte à tous les plats qui me sont proposés.

Pour les enfants déjeunant régulièrement : prévoir une serviette de table à son nom et une photo.

Chalezeule, le

Je m'engage à respecter cette charte
Signatures

De l'enfant

Je m'engage à faire respecter cette charte

Des parents

Discipline

Des faits ou agissements graves de nature à troubler le bon fonctionnement du service animation (un comportement indiscipliné constant ou répété, une attitude agressive envers les autres enfants, un manque de respect caractérisé vis-à-vis du personnel de service, des actes violents entraînant des dégâts matériels ou corporels) peuvent donner lieu à des sanctions disciplinaires.

Une mesure d'exclusion temporaire du service pour une durée de 1 à 3 jours peut être prononcée par le maire ou son adjoint(e) délégué(e) à l'encontre de l'enfant fautif. Cette sanction intervient à la suite de trois avertissements restés vains et après les observations des parents de l'élève sur les faits ou agissements reprochés à l'enfant.

Si, au bout de trois exclusions temporaires, le comportement de l'enfant continue à porter atteinte au bon ordre et au bon fonctionnement des temps périscolaires, son exclusion définitive est prononcée sous les mêmes conditions de forme et de procédure que pour l'exclusion temporaire.

Les agents d'animation consignent tout incident par date sur un cahier de liaison.

Santé

Le service n'est pas en mesure de décider seul de l'organisation de régimes alimentaires.

La sécurité des enfants atteints de troubles de la santé (allergies, certaines maladies...) peut être prise en compte par un projet d'accueil individualisé (PAI). Cette démarche doit être engagée par la famille auprès du médecin scolaire.

En cas de régime particulier, l'enfant inscrit en restauration périscolaire peut alors être autorisé par la commune à consommer un panier repas préparé par ses parents (seul ce cas exceptionnel est toléré en termes d'apport de nourriture extérieure). Dans la mesure où des troubles alimentaires apparaîtraient, les agents d'animation, avec l'adjoint(e) délégué(e), rencontreront la famille concernée et étudieront avec elle les démarches nécessaires à la régularisation de la situation.

Au cas où un traitement médical doit être administré à l'enfant, l'ordonnance en cours de validité est fournie à l'équipe d'animation avec les médicaments.

Question

Vers qui se tourner lorsque l'équipe constate des problèmes familiaux, de discipline ou de santé ?

Accident

En cas d'accident bénin, les membres du service ont la possibilité d'effectuer les soins courants : désinfection, application de pommade apaisante,... et consigne les soins pratiqués dans un cahier d'infirmerie.

Le représentant légal de l'enfant est prévenu ainsi que le directeur d'école.

En cas d'événement grave, accidentel ou non, compromettant la santé de l'enfant, le service prend toutes les dispositions d'urgence nécessaires (médecin, pompiers, SAMU...). Le représentant légal est immédiatement averti. A cet effet, il doit toujours fournir les coordonnées téléphoniques à jour auxquelles il peut être joint à tout moment de la journée.

Accueil handicap

2015-2016 : 3 enfants concernés

Embauche AVS sur les TAP-Temps péri-éducatifs

2013-2015 : 1 AVS

2015-2016 : 1 CAE en janvier

Soutien Fonds aide territoriale CAF (3200 €)

2016-2017 : 1 AVS mais non présent en novembre pour les TAP

2017-2018 : ?

Temps forts

Une semaine spécifique à la rentrée (Prévention routière 2015-2016 et Environnement 2016-2017)

- Rentrée 2017-2018 : pas de TAP – une semaine Citoyenneté et Environnement

Nettoyons la nature !

Un temps fort à Noël (goûter, exposition, flash mob)

Le Carnaval de la Commune (un dimanche en mars)

La fête de l'école : une kermesse des parents et enseignantes pour les élèves, un spectacle de l'accueil de loisirs périscolaires

Temps forts le midi / menus spécifiques

Cartes de la fraternité, Poupées frimousses UNICEF,...

Projets

Organiser des interventions / Semaine du Goût,
Semaine de la Presse, Semaine de la langue française (dix mots) ...



Evaluation

Questionnaires – bilans

- Enfants : une rencontre par an avec retours / questions
- Parents : questionnaire en fin d'année (résultats joints – bulletin municipal) + réunion d'échanges
- Equipe d'animation : questionnaire / réunion fin d'année et trimestrielle
- Intervenants extérieurs : questionnaire
- Equipe enseignante : questionnaire / réunion fin d'année et trimestrielle

+ Participation aux questionnaires Etat, AMF, CAF ...

EVALUATION - 04 -

LA DIFFUSION ET APPROPRIATION DU PEDT

- D'après vous, les **objectifs du PEDT** sont-ils connus par les partenaires (Ecole ? Périscolaire ? Familles ? ATSEM ? Partenaires institutionnels ? ...)
 - Le PEDT a-t-il été présenté au grand public ? (Presse ? Cérémonie ? En conseil d'école ? En conseil municipal ? En conseil communautaire ? ...)
 - Avez-vous **développé un outil de communication** pour présenter le PEDT ? (A destination des parents ? Des partenaires ? Des enseignants ? Des ATSEM ? Des animateurs ? ...)
 - Sous **quelle forme** ? (Plaquette ? Site internet ? Gazette ? Article ? ...)
 - Comment a-t-il été **diffusé** ? (Internet ? Courrier ? Via le périscolaire ? En Conseil d'Ecole ? ...)
 - **A quels moments les parents** ont-ils pu s'exprimer ? Sous **quelle forme** ? Sur **quels sujets** ?
 - Quel a été le **rôle du Comité de Pilotage du PEDT** ? Éventuellement que feriez-vous **évoluer** ?
-

Les orientations du PEDT ont été diffusées à l'ensemble des acteurs en mai 2016. Elles seront rediffusées à la rentrée 2017-2018.

Un Guide des temps périscolaires est édité chaque année présentant le cadre et le fonctionnement de l'accueil de loisirs et du PEDT (*document en annexe*).

Le PEDT a été présenté régulièrement en comité de pilotage, en conseil d'école, en réunion de parents d'élèves et adopté en séance du conseil municipal en 2013, 2015-16 et 2017, sous la forme de ce présent document actualisé chaque année.

Les familles sont consultées chaque année via un questionnaire (*document en annexe*) sur les rythmes, les temps organisés et les activités proposées et un échange régulier a lieu en conseil d'école où un temps sur les activités périscolaires et le PEDT est pris, notamment à partir de questions posées par les délégués de parents d'élèves.

Le comité de pilotage échange sur chaque point du PEDT via ce document et les annexes. Il pourrait évoluer pour fixer des objectifs communs et des projets communs à l'ensemble des acteurs éducatifs sur une année scolaire.

Accueils de loisirs mercredi et vacances

Temps du mercredi

Un accueil de loisirs est proposé aux enfants les mercredis après-midi.

Activités

- 3-5 ans : un espace ludothèque avec une animation différente chaque mercredi,
- 6-11 ans : 2 activités différentes par mercredi : une sportive et une créative !

Déroulement

- 13h30-14h15 : accueil échelonné
- 14h15 -16h : activités
- 16h-16h45 : goûter + départ échelonné



Temps des vacances

Pendant les petites vacances scolaires un accueil de loisirs est proposé l'après-midi (même déroulement que les temps du mercredi, ci-dessus).

- Août : Du 28 août au 1^{er} septembre 2017
- Automne : 23 au 27 octobre 2017
- Hiver : du 12 au 16 février 2018
- Printemps : du 9 au 13 avril 2018

Pour l'été, depuis 2015, la Commune s'associe à celle de Vaire-Arcier en proposant aux enfants de s'inscrire à l'Accueil de loisirs – session de juillet

Coût estimé de la commune : 18 euros par jour par enfant.



En 2015, sur trois semaines d'ouverture, 13 enfants de Chalezeule étaient accueillis sur un total de 38 (Vaire-Arcier, Vaire-le-Petit et Amagney) ; 4 sur 19 la seconde semaine et 4 la troisième semaine sur 20.

En 2016, sur trois semaines et trois jours d'ouverture, 10 enfants de Chalezeule étaient accueillis sur un total de 53 (Vaire-Arcier, Vaire-le-Petit et Amagney) ; 6 sur les 3 premiers jours sur 31 ; 9 sur la première semaine sur 25 ; 0 sur 25 la seconde semaine et 6 la troisième semaine sur 26.

Au total cela représente 3333 heures dont 2753h pour Vaire / Amagney / Novillars et 580h Chalezeule. Le coût de cet accueil de juillet s'élève à 10706,76 € dont 1816,49 € à la charge des communes, soit une participation de 316,10 € de Chalezeule (Envisagé : 1800 € / en 2015 : 1029,63 € pour 525h).

Classes de découverte

La Commune accompagne les projets pédagogiques de l'école de classes de découvertes (hiver ou printemps). Chalet PEP 25 à Mouthe.

2013-2014 : 1 classe CM1-CM2

2014-2015 : 3 classes (2+1) : CE-CM

2015-2016 : 3 classes CE-CM

2016-2017 : 1 classe CM

La Commune apporte une subvention de 60 euros par enfant et prend en charge le transport.

En 2016 : 60 € x 62 é = 3720€. En 2017 : 60€ x 29 = 1740€.

Projets spécifiques école

Piscine : CE CM

Interventions LPO 2014-2015, sorties JMF, cinéma, Europe, droits de l'enfant, handball, prévention routière, lutte,...

A noter : échange et suivi des CM du projet artistique **Œuvreuses*** (2014 à 2016) + participation des élèves et autres classes CE GS CP pour des **interventions du FRAC** (2014-2015) : visites, sortie découverte forêt, ...

LA FREQUENTATION

Effectif de l'école

2015-2016

PS - MS	26	15 PS 10 MS	Mme DELHINGER	1 ^{er} Bâtiment
GS - CP	22	15 GS 8 CP	Mme IMEKHLEF	1 ^{er} Bâtiment
CE1-CE2	21	13 CE1 8 CE2	Mme MORILLAS	2 nd Bâtiment
CE2 - CM1	20	8 CE2 12 CM1	Mme ABADIE	2 nd Bâtiment
CM1 - CM2	21	6 CM1 15 CM2	Mme RAVIER	1 ^{er} Bâtiment

110 élèves / moyenne 22 élèves

2016-2017 : 106 élèves inscrits

Fermeture de classe (109 élèves)

Moyenne 4 classes = 21,2	Moyenne 5 classes = 26,5	Bases 27 élèves >108 élèves
--------------------------	--------------------------	-----------------------------

PS	10
MS	14
GS	11
CP	15
CE1	8
CE2	13
CM1	16
CM2	18

105+1

Prévisions rentrée 2017



103 élèves prévus pour le moment :

PS	15
MS	13
GS	14
CP	13
CE1	14
CE2	9
CM1	11
CM2	14

103

15 PS /13 MS soit 28 élèves

14 GS /13 CP soit 27 élèves (dont 3 nouveaux CP)

14 CE1 /9 CE2 soit 23 élèves (dont 2 radiations)

11 CM1 /14 CM2 soit 25 élèves (dont 1 radiation)

Fréquentation de l'Accueil de loisirs

										2014 /2015	2015 /2016	2016 /2017
	INSCRITS 2015/2016				PRESENTS 2015/2016					INSCRITS	INSCRITS	
	< 6 ans		> 6 ans		< 6 ans		> 6 ans			tous âges	tous âges	tous âges
	régulier	occasion.	régulier	occasion.	mini	maxi	MA XI	mini	maxi	MAXI	MAXI	MAXI
MATIN	2	15	6 à 7	21	0	2	36	4	7	33	36	42
MIDI	18 à 21	11	32 à 37	31	15	23	63	31	40	56	63	59
TAP	25 à 28	6	64 à 65	2	19	28	101	50	62	95	101	97
SOIR	3	9 à 11	12 à 16	24	0	1	35	2	11	45	35	45
BUS	6 à 7	-	9 à 10	-	5	7	17	7	10	13	17	21
MERCREDIS	6		7				13			0	13	0
VACANCES HIVER	9		9				18				18	ec
VACANCES PRINTEMPS	9		7				16				16	29
VACANCES ETE AOUT	7		5				12				12	
VACANCES AUTOMNE	9		6				15				15	

2015	Nb de jours d'ouverture de janvier à juin	Nb de jours d'ouverture de septembre à décembre	Horaires des temps d'Accueil	Enfants - de 6 ans	Enfants + 6 ans	Heures	Heures ATL
PERISCOLAIRE							
MATIN	107	69	7h30-8h20	87	418,75	505,75	
PAUSE MERIDIENNE	85	56	11h45-13h20	3127,75	2205,25	5333	
APRES MIDI	85	56	16h45-18h	83	408,5	491,5	
TOTAL				3297,75	3032,5	6330,25	2866
PERI EDUCATIF							
LUNDI	20	13	15h30-16h45	876,25	2343,75	3220	
MARDI	22	13	15h30-16h45	942,5	2402,5	3345	
JEUDI	21	13	15h30-16h45	935	1888,75	2823,75	
VENDREDI	22	13	15h30-16h45	903,75	2425	3328,75	
TOTAL				3657,5	9060	12717,5	/
EXTRASCOLAIRE							
MERCREDIS	0	10	13h30-16h45	136,5	178,75	315,25	in vacances
VACANCES DE FEVRIER	5		13h30-16h45	120,25	175,5	295,75	
VACANCES DE PAQUES	4		13h30-16h45	110,5	91	201,5	
VACANCES TOUSSAINT	5		13h30-16h45	130	104	234	
ETE : JUILLET	Accueil à Vaire-Arcier *		8h30-17h30				
ETE : AOUT	5		13h30-16h45	113,75	65	178,75	
TOTAL	19			474,5	435,5	910	438,75

**14 enfants inscrits (13 la 1^{ère} semaine, 4 les deux semaines suivantes)*

2016	Nb de jours d'ouverture de janvier à juin	Nb de jours d'ouverture de septembre à décembre	Horaires des temps d'Accueil	Enfants - de 6 ans	Enfants + 6 ans	Heures	Heures ATL
PERISCOLAIRE							
MATIN	108	65	7h30-8h20	185,75	939,25	1125	
PAUSE MERIDIENNE	86	52	11h45-13h20	2852,25	6303,78	9156,03	
APRES MIDI	86	52	16h45-18h	228,5	465	693,5	
TOTAL				3266,5	7708,03	10974,53	4597,5 *
PERI EDUCATIF							
LUNDI	21	13	15h30-16h45	782,5	2060	2842,5	
MARDI	23	13	15h30-16h45	991,25	2693,75	3685	
JEUDI	21	14	15h30-16h45	963,75	2350	3313,75	
VENDREDI	21	13	15h30-16h45	1994	2492,5	4486,5	
TOTAL				4731,5	9596,25	14327,75	/
EXTRASCOLAIRE							
MERCREDIS	22	6	13h30-16h45	302,25	211,25	513,5	in périscolaire
VACANCES DE FEVRIER	5		13h30-16h45	97,5	45,5	143	
VACANCES DE PAQUES	0		13h30-16h45	0	0	0	
VACANCES TOUSSAINT	5		13h30-16h45	120,25	130	250,25	
ETE : JUILLET	Accueil à Vaire-Arcier *		8h30-17h30				
ETE : AOÛT	8		13h30-16h45	149,5	302,25	451,75	
TOTAL				669,5	689	1358,5	

EVALUATION - 03 -

L'ORGANISATION MATÉRIELLE DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Les **locaux** sont-ils adaptés ?
 - Existe-t-il des **équipements et des espaces dédiés** à l'accueil périscolaire ?
 - La **qualité des animations** et des projets développés est-elle **en adéquation avec les objectifs** du PEDT ?
- Existent-elles une certaine diversité des animations ?
- Quelle a été la **portée éducative des objectifs** définis dans le PEDT ? (À renouveler à l'identique ? À reformuler ? ...)
 - Quelle est la **composition de l'équipe d'animateurs** (Diversité des profils et des domaines de compétence ?)

Les locaux utilisés sont essentiellement ceux de l'école et donc adaptés au jeune public. Cependant, il manque des espaces certains jours d'autant plus si le temps est maussade et que les espaces extérieurs ne peuvent être exploités.

L'obtention d'une nouvelle salle de motricité à la rentrée 2016, n'a pas permis d'améliorer les conditions d'accueil périscolaire, cette dernière étant occupée sur sa moitié par une structure en bois volumineuse et non fonctionnelle pour d'autres activités, une fois le temps scolaire terminé.

Seuls, l'espace d'animation (une classe libérée), l'espace hall du 2nd bâtiment et l'espace de restauration sont entièrement dédiés à l'accueil périscolaire.

Il existe une grande diversité des animations proposées : sportives, manuelles, d'expression, de création, d'initiation aux langues étrangères, à l'art au jardinage.

L'équipe permanente présente sur tous les temps du périscolaire (matin, midi, TAP, soir) est composée de 3 à 4 personnes titulaires FPT, 2 personnes en contrats aidés et 2 personnes en service civique (2016-2017) :

- 2 (+1 en disponibilité cette année) d'entre elles sont adjointes territoriales d'animation, en poste avant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, elles assuraient les temps d'accueil du matin et du soir ainsi que les temps de restauration. Elles ne sont pas issues de l'animation « BAFA » « BAFA » mais l'une d'elle a bénéficié de la formation BAFA sur ces dernières années.
- 1 animatrice en CUI – Emploi d'avenir a de l'expérience en animation sur des ACM et est titulaire du BAFA et en cours de formation BAFA.
- 1 animatrice en CUI est titulaire du CAP petite enfance et souhaite se diriger vers le concours d'ATSEM.
- 1 animatrice coordinatrice est titulaire du BAFA et du BAFA et après concours a été nommée animatrice territoriale depuis son recrutement afin d'être maintenue à ce poste de coordination.
- 2 jeunes sont accueillis en service civique via une mise à disposition du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté.

La mixité est toujours recherchée mais recruter des hommes est souvent difficile (pas de candidature) seul un jeune en service civique était un homme cette année.

A cette équipe s'ajoutent chaque jour 2 à 3 intervenants ponctuels. La majorité d'entre eux disposent de diplômes attestant leur capacité à travailler avec et à encadrer des groupes d'enfants (BPAPT, BPJEPS, CQP, BEATEP, professeur de musique, éduc spé) ou d'expérience. Ils sont issus d'association du village et des environs. Ils s'engagent sur l'année ou sur une ou plusieurs périodes.

Plus spécifiquement les associations du village, deux qui organisent déjà des activités ont répondues présentes (SEP : 1 bénévole en tennis de table, 1 intervenant Karaté et TCFC (Football) : 1 à 2 bénévoles).

Chaque membre de l'équipe bénéficie de formation continue non qualifiante et de la formation PSC1.

Les divers profils permettent de proposer aux enfants une bonne diversité dans la manière d'aborder et d'animer les activités.

L'ensemble de l'équipe et des intervenants sont déclarés à la DDCSPP via l'accueil de loisirs et les taux d'encadrement sont respectés. Le taux d'encadrement assoupli n'est utilisé que lorsqu'un animateur absent n'a pu être remplacé notamment sur les TAP.

Une attention particulière doit être apportée aux intervenants pour mener à bien le projet d'activités dans son ensemble et suivre les consignes et règles de l'accueil de loisirs : conduite en dehors du groupe scolaire et périscolaire, etc. La coordonnatrice est chargée du suivi et un « fil-info » est envoyé régulièrement aux structures. Voir pour organiser une réunion avec elles.

LE FINANCEMENT

LES BUDGETS

Service animation

Voir CR et BP en annexes

BUDGET 2016

Prestations	17500	Usagers	18000	1500
Alimentation	500	Usagers ATL CAF	650	
Petit équipement	500	PSO CAF	4370	
Fournitures éducatives	1000	ARSE CAF	7480	
Transports	1000	Fonds Etat	5500	
	20500	<i>sous total</i>	36000	
Restauration	24000			
Personnel*	112500	Commune	121000	77%
	157000		157000	

BILAN 2016

Prestations	12400	Usagers	24300	
Alimentation	500	Usagers ATL CAF	2400	
Petit équipement	200	PSO CAF	7300	
Fournitures éducatives	500	Fonds CAF		
Transports	400	ARSE CAF	6300	
	14000	Fonds Etat	5500	
Restauration	30000	Fonds CAF		
Personnel*	122000	<i>sous total</i>	49000	
	166000	Commune	117000	70%
			166000	

Hors charges locaux et administration

* Contrats aidés : coût direct communal : 10500

2012

Subvention Accem+ périscol	24500	Usagers	22350
Personnel	62500		
Restauration	28000	Commune	92750
	115000		115000

Budget +51000 €

Commune : + 18 950

contre 28 850 prévu

= 180€/enfant

contre 256€/enfant (105)

+1/2 poste non remplacé

Ecole *(pour info)*

Fonctionnement : 40 € par élève : 40 euros
x 110 élèves = 4400 €

Transports sorties et voyages : 3500 €

Projets et fournitures spécifiques :

subvention 1000 € par classe à la

Coopérative scolaire + 1000 euros de

matériel spécifique (5000 €)

Equipements : sur demandes et études

A noter : Classes numériques

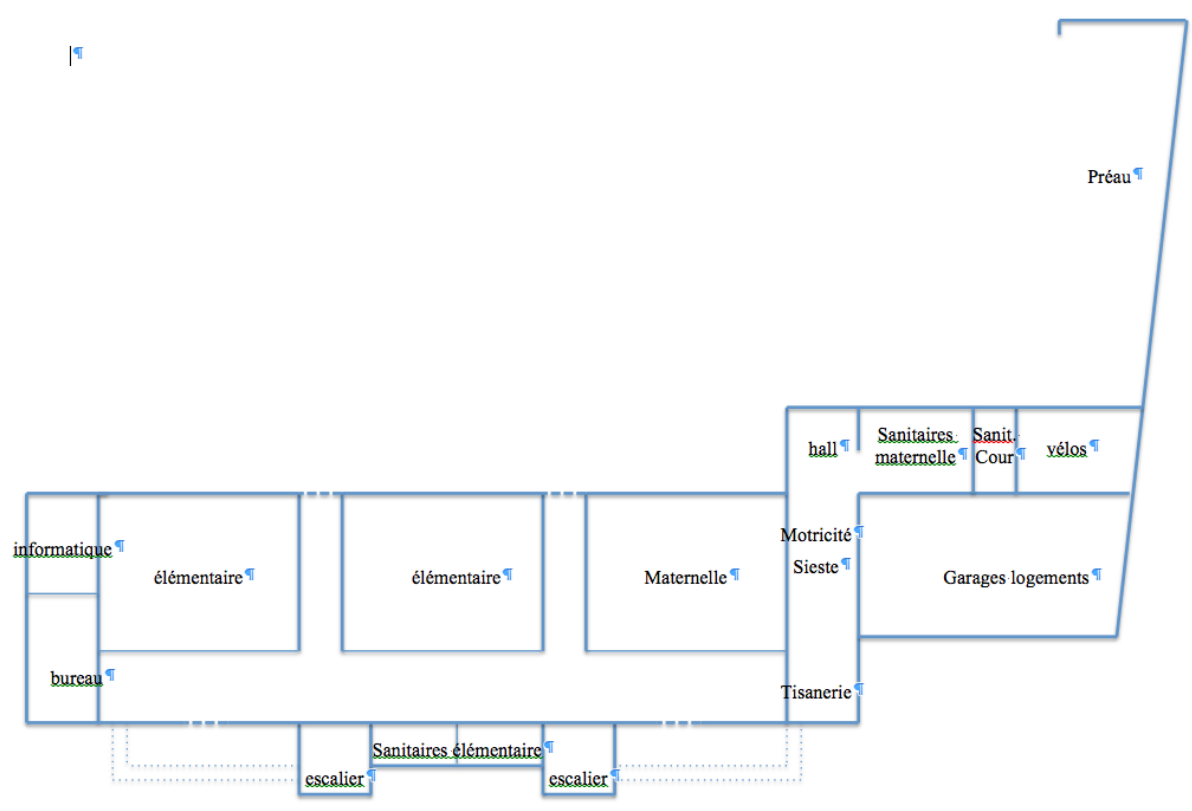
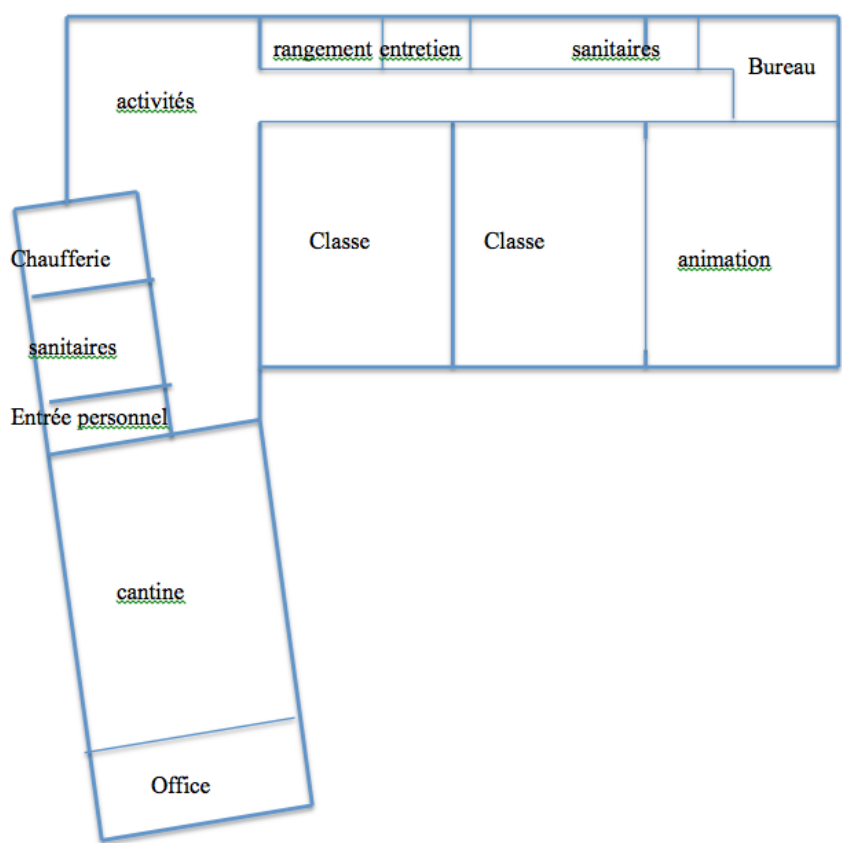
Installation programmée de vidéo

projecteur interactif dans toutes les salles

(2 en 2017) +maintien 6 ordinateurs par

classe

**2 aires de jeux, 1 stade, 1 multisports, 1 jardin (jardin de Cocagne),
1 lieu biodiversité**



Sécurité



L'école a un PPMS

La Commune a un PPS et DCRIM

L'établissement n'est pas en ERP (visite élus dont conseiller municipal délégué à la sécurité été 2015)

+ Conditions spécifiques Vigipirate – Protection des espaces scolaires

Installation de panneaux d'information directionnelle (affiche consignes générales, plans d'évacuation, armoires, salles, point de rassemblement extérieur, wc, etc.)

Changement mobilier classe maternelle

Etude sortie de secours cour d'école

Etat des lieux / clefs d'accès

Accessibilité

Vote et programmation ADAP 2016-2018 (estrades à retirer,...)

Equipements & Aménagements

Réalisés

Dessins de jeux au sol de la cour de l'école

Tableau noir dessin sous le préau

Nouveaux volets Bâtiment principal

Remplacements radiateurs, réparation fuite du toit

Ordinateur et photocopieur au service animation

Programmation

Accès sanitaires aux maternelles Toilettes Bâtiment principal

Cloche extérieure cour de l'école / étude de bancs et de jardinières autour d'arbres

Bancs d'arbres réparés

Devise républicaine, drapeaux France et Union Européenne

Signalisation de l'école

Etagères classes maternelle

Acquisition de tables et chaises (en fonction du nombre de classes à la rentrée)

Système d'accroche dans une classe (lièges ou ?)

Le projet d'aménagement du groupe scolaire et périscolaire (2015)

La commune s'est engagée dans une démarche relative d'aménagement et d'agrandissement du groupe scolaire et périscolaire, tout en améliorant la performance énergétique de l'ensemble des deux bâtiments qui le composent et en organisant la dépose (sortie de l'école et stationnement) depuis la Grande Rue.

Le conseil municipal, par délibération du 25 septembre 2015, a pris connaissance des besoins qui ont été identifiés par les groupes de travail, périscolaire et scolaire, (enseignants, parents délégués, animateurs, élus du comité d'action éducative).

Un marché a été contracté pour une Assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce projet.

La consultation étude de faisabilité du bureau d'étude de JV Ingénierie comprenant un audit énergétique (base Ademe) (tranche ferme) se termine. Plusieurs scénarii ont été proposés.

Après des réunions techniques mais également une du groupe de suivi qui avait proposé les besoins (enseignants, animateurs, délégués de parents d'élèves, élus) ainsi qu'une dernière réunion commune des comités consultatifs Travaux & Environnement et Action éducative, les aménagements envisagés et le phasage par priorités et calendrier de ces derniers ont été arrêtés en un seul scénario.

Enfin, le conseil municipal s'est prononcé le 12 février 2016 sur les principes d'aménagements retenus afin de poursuivre le projet en termes de phases d'aménagements envisagés, de calendrier et de recherche de financement.

En annexe : schéma des aménagements.

Les coûts estimés sont des coûts travaux Hors Taxes – valeur décembre 2015.

Phase 0 – année 0 (2016)

Sanitaires maternels

Les nouveaux cycles d'apprentissage invitent à ne plus avoir de classes partagées entre les élèves maternels et élémentaires. Aussi, afin de répondre également au besoin de « toilettes réaménagées ou/et nouvelles (adéquation petits) et suffisantes », il est proposé de d'en réaliser pour les âges maternels dans l'ancien bâtiment dans les toilettes actuelles élémentaires. Et ceci dès cette année 2016.

Ils répondront par la suite aux besoins de « WC adaptés pour les petits vers l'espace d'animation » / salle de motricité (voir phase 2).

Coûts estimés : 4 200 €

Classes numériques

D'autre part, dans la perspective de la généralisation du programme « école numérique » (listée dans les besoins exprimés) dans le cadre du dispositif ordi-classe (vidéo-projection interactif sur tableau blanc + 5 ordinateurs par classe), il est proposé le câblage des 6 pièces (5 classes actuelles + espace d'animation) (chiffrage en cours) et l'installation d'un vidéoprojecteur (pour essai et mis en pratique).

Coût estimé 1^{ère} année : 2 000 € + installation câblage réseau puis 1 500 € / classe x 5 pour le reste des classes.

Supports extérieurs d'informations

Pour cette année, d'autres aménagements sont proposés : panneau indicateur école (sécurité) et inscription devise républicaine (obligation/loi de Refondation de l'école) **(Chiffrage en cours)**.

Phase 1 – année 1

Espace Restauration – Accueil périscolaire

Il est proposé de débiter les aménagements par « **l'agrandissement de la restauration scolaire** » (nouveau bâtiment) et son adaptation éventuelle à la liaison froide - permettant notamment une plus grande autonomie de l'enfant dans les services -, **la création rapprochée d'un bureau/accueil direction** pour l'accueil périscolaire et celle **d'un préau attenant en proximité de l'entrée** principale de l'école par la cour pour les élèves, entrée qui pourrait être repositionnée en conséquence.

Ce nouvel ensemble répond au besoin d' « *hall d'accueil attenant à un bureau périscolaire pourrait être situé plus près de l'entrée de l'école pour permettre l'accueil des parents* ».

Dans cette phase sont également prévus : la création de sanitaires maternels (« *WC adaptés pour les petits vers la salle de restauration* »), des lieux de rangement (« *local de rangement plus grand souhaité* »), les doubles flux et le nouvel éclairage dans le cadre des réductions de consommation d'énergie pour le nouveau bâtiment.

Coûts estimés :

Office, vestiaires et sanitaires personnel : 45 m2 : 94 000 € HT

Accueil Bureau Périscolaire : 20 m2 : 40 000 € HT

Préau : environ 50 m2 : 50 000 € HT

Aménagement sanitaires et rangements : 31 000 € HT

Double flux (36 000 €) et Eclairage (12 500 €)

Et réaménagement éventuel entrée portail.

Coût total estimé : 263 500 € HT

Phase 1- bis – année 1 / Modalités de chauffage

Un des objectifs de l'étude menée était de rechercher **une amélioration de la performance énergétique des bâtiments** avec un mode de chauffage commun aux deux bâtiments (et par extension au Bâtiment des services techniques).

Les deux bâtiments composant le groupe scolaire disposent d'une chaufferie indépendante au gaz de ville. L'audit énergétique était basé sur un mode de chauffage unique sur l'ensemble du site, y compris les logements communaux, qui pourrait être alimenté par une chaufferie bois.

Cette possibilité sera à mettre en rapport avec un chauffage avec une alimentation au gaz.

La commune souhaitait inscrire son projet dans un programme Effilogis. Après audit et étude, aucune amélioration ne satisfait les performances et objectifs contraignants du dispositif (40%).

Après dix scénarii, un scénario avec chauffage bois + isolation plancher (+ double flux et modification éclairage dans les 2 bâtiments réalisés par phase), est proposé sur le rapport gain énergétique / coûts des investissements (18% gain consommation chauffage/45% éclairage). N'ont pas été retenus les menuiseries et isolation extérieure.

Coûts estimés : 134 500 €

(Chauffage bois : 120 500 € HT + Isolation Plancher : 14 000 € HT)

A ajouter raccordement Services techniques : 55 000 € HT

Coût total estimé : 189 500 € HT.

Phase 2 – année 2

Aménagement salle de motricité

Dans le scénario retenu il est proposé de dédier une des deux classes de l'ancien bâtiment (en plus de la classe maternelle existante) en **salle de motricité (espace ludique) partagée** entre le temps scolaire pour les maternelles (une ou deux classes) et le temps périscolaire.

La classe côté entrée serait privilégiée pour bénéficier de la pièce informatique actuel en pièce de rangement des équipements et jeux de motricité.

Cette salle de motricité spécifique pour les plus petits répond au besoin « *pour faire des activités à dominante sportive en intérieur quand on ne peut pas utiliser la cour* ».

Dans cette unique configuration et le maintien de 5 classes ouvertes, l'accueil périscolaire n'a pas de salle supplémentaire, **l'espace d'animation actuel devenant une salle de classe**. Dans le cas de 4 classes ouvertes, une salle périscolaire supplémentaire sera disponible.

Cet aménagement permettra également d'avoir une pièce pour les activités parascolaires sur le temps scolaire (RASED, médecine scolaire,...).

A noter que cet aménagement, excepté l'acquisition de mobilier ou d'équipements de motricité, est possible dès cette année si les effectifs et la composition des classes le permettent.

Ces schémas doivent être amovibles annuellement en fonction des effectifs de classe : le nouveau bâtiment ne pouvant pas accueillir de classe chargée comprenant une rampe informatique de 5 ordinateurs.

Coûts estimés : 0€ HT

Aménagement salle périscolaire

Le scénario retenu prévoit **un nouvel espace périscolaire** en lieu et place des garages des locataires, attenant à l'ancien bâtiment. Ce nouvel espace pourrait être redimensionné vis-à-vis la salle de sieste existante (inversion, partage équitable, etc.) afin de répondre à la nécessité d'une « *salle de repos réaménagée à part entière* ».

Il est accompagné par la création de sanitaires élémentaires, en lieu et place de l'espace rangement extérieur, qui ce dernier serait recréé sous le préau à l'opposé du bâtiment, avec « *un rangement à revoir (box de stockage)* ».

Des emplacements de stationnement se substitueraient aux garages des locataires soit devant la nouvelle salle périscolaire (maintien accès direct au périscolaire et sécurité des abords de l'école) soit à un autre lieu à proximité.

Cette configuration permettrait un accueil périscolaire du matin de ce côté de l'école en proximité avec l'extérieur, un seul agent assurant aujourd'hui ce service. En revanche dans la situation des TAP maternels (accueil prolongé dans le hall d'entrée près de la salle de sieste), cela ne dégagerait pas d'espaces supplémentaires mais de meilleures conditions (« *Un même hall d'accueil mais qui ne sert plus de salle d'activité TAP* »).

L'agencement classe – hall d'accueil – salle de sieste – nouvel espace périscolaire sera donc à revoir dans ce sens.

Coûts estimés :

Transformation garage en salle périscolaire : 45 m² : 52 500 € HT

Aménagement sanitaires : 24 000 € HT

Aménagement rangement extérieur : 15 000 € HT

Double flux (40 000 €) et Eclairage (13 500 €)

Coût total estimé : 145 000 € HT

Option rénovation bureau d'école : 17 500 €

Les phases 1 et 2 et celle du nouveau mode de chauffage seraient sur une même programmation et un même contrat de maîtrise d'œuvre.

L'attention toute particulière portée à la qualité de l'air (dispositif Ecol'air à mettre en place) sera réalisée au cours de l'étude du Maître d'œuvre.

Les « *points d'eau demandés dans chaque classe* » y seraient réalisés également en phase 1 et 2.

Les travaux prévisionnels intérieurs d'accessibilité aux personnes avec handicap inscrits dans l'agenda d'accessibilité de la commune (délibération du 25 septembre 2015) estimés à 2 090 € HT pour 2018 seront intégrés en phase 1 et 2.

Phase 3 – année X

Aménagement salle périscolaire et préaux / cours séparées

Cette phase comprend **la création d'un espace périscolaire supplémentaire** et une répartition – création indissociable de nouveaux préaux pour un espace cour extérieure maternelle et un autre élémentaire.

Il s'agit de remplacer le préau existant par une salle périscolaire et **la construction d'un préau sur le terrain attenant à la cour et un autre préau le long de l'espace restauration.**

Cela suppose l'acquisition par la commune du terrain. Cette acquisition sans attendre la répartition et construction d'un préau permet de dégager des espaces jardins pour les équipes enseignantes et d'animation.

Dans cette phase est proposée la séparation pour deux cours : une maternelle et une élémentaire. Cette séparation peut être envisagée dès la phase 1, un préau d'accueil y étant prévu. Elle répondrait au projet de « *Voir la possibilité d'agrandir et/ou d'aménager la cour d'école (espaces maternels et élémentaires), de prévoir un ou des préaux aux deux extrémités, des jeux extérieurs, des espaces verts* ».

Coûts estimés :

Transformation préau en salle périscolaire : 70 m² : 170 000 € HT

Coursive relais : 29 500 € HT

Préau maternel : 50 000 € HT (sur terrain acquis)

Préau élémentaire : 61 000 € HT

Coût total estimé sans terrain/préau maternel : 260 500 € HT

avec préau maternel : 310 500 € HT + acquisition du terrain

Phase 3 bis – année X

Il est proposé également de réserver un (ou 2 ou les 3) logement en lieu d'activités périscolaires (maxi 19 personnes).

Cette option possible au départ locataires permettrait également que la commune dispose d'un logement « de secours » en cas de nécessité d'urgence pour une famille (incendie,...).

Coût total estimé : 0 € HT

Phase 4 – année X

Cette phase permet de conserver une option d'agrandissement de l'école – nouveau bâtiment - en cas d'effectifs plus importants.

Elle consiste à agrandir le bâtiment le plus récent par la construction de deux classes supplémentaires sur le terrain à acquérir.

Coût total estimé : 319 000 € HT

Quant à l'accessibilité et dépose depuis la Grande Rue notée dans les besoins, le principe d'une voie surélevée de dépose et voie de circulation unique dans un seul sens (direction Maison Commune) demande une étude par un maître d'œuvre.

Le Conseil municipal (Séance du 12 février 2016) a décidé de donner un avis favorable aux principes et phases d'aménagement du groupe scolaire et périscolaire sur l'ensemble des principes des phases d'aménagement, **de solliciter les aides financières** des différentes collectivités ou établissements publics qui pourraient participer au financement des différentes phases d'aménagement et **d'inscrire le projet dans le plan pluriannuel d'investissement** qui fixera les perspectives budgétaires des années à venir.

Entre temps, il a été proposé à l'équipe enseignante d'aménager dès 2016 **une salle de motricité** dans une des classes du bâtiment principal. L'aménagement a été réalisé à la rentrée 2016-2017.

Et un logement sera libéré dès août pour aménager **une salle d'activités périscolaires** (19 maxi). Il permettra également de transférer le lieu de stockage de livres et documents scolaires (aujourd'hui dans le sous-sol). = Cette solution retenue en juillet 2016 a finalement été abandonnée en août 2016 pour héberger en urgence une famille.

4 phases

Délibération 12 février 2016

phases 1 et 2

Année 1	
Année 2	717600
	107000

subvt	30%	215280	502320
MO	25%	26750	80250
			582570

Phase 1	316200
Phase 1 bis	227400
Phase 2	174000
	717600
MO 15%	107000

Phases + tardives (après 2020)

Phase 3	310500
& terrain	45000 ?.
Phase 4	319000

Prévoir salle des maîtres dans le projet d'aménagement.

Répartition wc filles – garçons : ok mais sur temps différents petits / grands. Marche pieds chez les filles.

Séparation de cours / préaux.

Logements utilisés : accord à déclarer sur déclaration DDCSPP + Alarme incendie + désenfumage de l'escalier.

LA COMMUNICATION

Au-delà des supports de communication à destination des enfants et des familles, un travail important de relations avec les familles a été réalisé cette année (temps d'échanges, sujets,...).

Un guide des temps périscolaires

Un dossier d'inscription de l'ensemble des accueils et activités

Une réunion des parents (fin d'année scolaire)

Infos Familles

L'agenda des enfants

Le fils Infos pour les intervenants

Le point PEDT hebdo pour l'équipe d'animation

Informations pratiques concernant l'enfant

COORDONNEES
NOM : _____ PRÉNOM : _____ DATE DE NAISSANCE : ____/____/____
RESPONSABLE LEGAL - personne à contacter en cas d'urgence : _____
NOM : _____ PRÉNOM : _____
ADRESSE : _____
Code postal : _____ Ville : _____ Canton : _____
Téléphone : _____ Tél. 2 : _____ Courriel : _____

Infos pratiques
L'enfant est-il autorisé à rentrer seul ? ☐ oui ☐ non
Personnes autorisées à reprendre l'enfant :

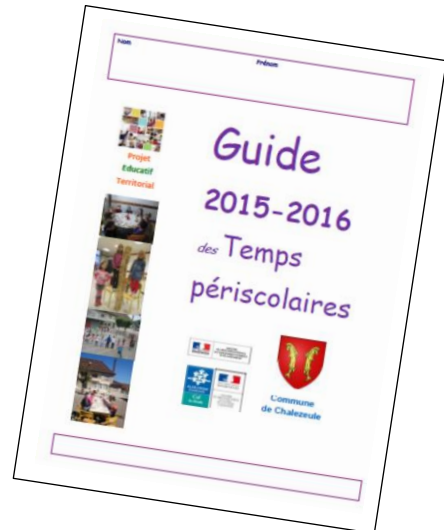
Nom	Date	Signature

L'enfant présente-t-il des pratiques de santé (allergie, handicap chronique, etc.) ? ☐ oui ☐ non
Le dossier d'inscription ? ☐ oui ☐ non

PLANNING PERISCOLAIRE - Cocher les cases uniquement si votre enfant est inscrit

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
Accueil des enfants	Régulier EP Occasionnel	Régulier EP Occasionnel	Régulier EP Occasionnel	Régulier EP Occasionnel	Régulier EP Occasionnel	Régulier EP Occasionnel
Accueil des adolescents	Régulier EP Occasionnel	Régulier EP Occasionnel	Régulier EP Occasionnel	Régulier EP Occasionnel	Régulier EP Occasionnel	Régulier EP Occasionnel
Accueil des adultes	Régulier EP Occasionnel	Régulier EP Occasionnel	Régulier EP Occasionnel	Régulier EP Occasionnel	Régulier EP Occasionnel	Régulier EP Occasionnel
Accueil des seniors	Régulier EP Occasionnel	Régulier EP Occasionnel	Régulier EP Occasionnel	Régulier EP Occasionnel	Régulier EP Occasionnel	Régulier EP Occasionnel

EP : Régulier EP
Occ : Occasionnel



Projet Educatif Territorial

INFO FAMILLES

TRANSPORT PERISCOLAIRE

Nouveaux horaires 16h45

15-2018

Les enfants seront accompagnés le soir
16h56 Arrêt Fontaine > 17h00 Arrêt Brème

AUTOUR, AVANT ET APRES L'ECOLE

Bibliothèque

La Bibliothèque municipale est ouverte :

Lundi 16h45-19h Mardi 16h45-19h
Mercredi 15h-19h Jeudi 16h45-19h30

Heures du conte une fois par mois le mercredi à 17h15.

Extraits du Règlement

Art.1 – La Bibliothèque municipale est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information et à la documentation de la population.

Art.5 – Les enfants scolarisés à Chalezeule sont systématiquement inscrits à la bibliothèque. Ils viennent chaque semaine avec leur classe et ils peuvent emprunter 1 livre chaque fois si le précédent est rendu. Le livre emprunté est sous la responsabilité des parents. Tout livre perdu ou détérioré sera facturé. L'inscription permet aux enfants de venir pendant les heures d'ouverture au public.

Ludothèque

La Commune accueille la Ludothèque de Familles Rurales (*jeux et jouets à disposition - prêts de jeux*) cinq fois dans l'année pour un accueil tout public en dehors des temps scolaires et périscolaires.

Mercredis de 15h30 à 17h30

4 octobre 2017,
6 décembre 2017,
6 février 2018,
4 avril 2018,
et 6 juin 2018.



Associations

- **Liste des associations : bulletin municipal avec présentation des activités.**
Voir Présentation dans le bulletin municipal

Petite Enfance

- **Relais Assistantes Maternelles Est Bisontin (SEEB)**
- **Structure multi-accueil « Les Ptits loups » (SEEB)**

Voir Présentation dans le bulletin municipal

Adolescence

- **Soutien voyage scolaire**
La Commune aide chaque collégien chazeulois : 60 euros / voyage / an.
44 jeunes au Collège des Clairs Soleils + 1 collège privé

**La semaine
avec
5 matinées
c'est mieux
pour les
écoliers**

**Nouveaux
horaires**
Rentrée
2014

→ 5matinees.education.gouv.fr


Ministère de l'Éducation Nationale
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Ministère de l'Éducation Nationale
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Direction de l'Évaluation et de la Prospective
Direction de la Recherche et de l'Innovation
Direction des Ressources Humaines
Direction des Services Administratifs
Direction des Services Pédagogiques
Direction des Services Techniques
Direction des Services de l'Enseignement
Direction des Services de l'Évaluation
Direction des Services de la Recherche
Direction des Services de l'Enseignement Supérieur
Direction des Services de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche